



ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'EDUCATION  
LA SCIENCE ET LA CULTURE

**CONSULTATION INTERNATIONALE SUR LE PROGRAMME DE L'UNESCO  
PATRIMOINE IMMATERIEL - NOUVELLES PERSPECTIVES**

Siège de l'UNESCO, Paris  
16-17 juin 1993

**RAPPORT FINAL**

## TABLE DES MATIERES

- I. Introduction
  
- II. Nouvelles Perspectives
  - A. Le rôle de l'UNESCO
  - B. Les champs d'action de l'UNESCO et les priorités
  - C. Le principe d'intervention
  - D. Les critères de choix
  - E. Les modalités d'action
  - F. Précautions particulières
  
- III. Les projets pilotes
  - A. Projet pilote : "Protection, conservation et revitalisation du patrimoine culturel non physique de la région de Hué", par le ministère de la culture et de l'information de la République socialiste du Viet Nam et par la Commission nationale vietnamienne pour l'UNESCO
  
  - B. Projet pilote : "Sauvegarde et revitalisation des musiques traditionnelles au Niger", par MM. Mahaman Garba et Dominique Pagani du Centre de Formation et de Promotion Musicale "El Hadj Taya" de Niamey
  
  - C. Projet pilote : "Etablissement d'un réseau d'institutions de recherches sur la sauvegarde, la revitalisation et la diffusion du patrimoine culturel populaire et traditionnel pour la sous-région de l'Europe centrale et orientale", par le Ministère de la Culture et de l'Education de la Hongrie et la Commission nationale hongroise pour l'UNESCO
  
  - D. Projet pilote : "Collecte, formation en matière de collecte et revitalisation de la musique et de la danse traditionnelles en Tunisie", par M. Hatem Touil, responsable de la Phonothèque nationale tunisienne au Centre des Musiques Arabes et Méditerranéennes

.../...

- E. Projet pilote : Patrimoine immatériel urbain du centre historique de Mexico (1940-1990), documentation et promotion par M. Néstor García Canclini

IV. Conclusion

V. Recommandations

#### ANNEXES

- I Ordre du jour
- II. Liste des participants
- III Liste des documents présentés par l'UNESCO
- IV Liste des documents d'information
- V Discours d'ouverture de M. Henri Lopes
- VI Discours de M. Georges Condominas
- VIbis Projet de manuel ethnographique à l'intention des collecteurs de faits de culture immatérielle
- VII Le patrimoine immatériel : nouvelles perspectives

## I. INTRODUCTION

1. La consultation internationale sur le programme de l'UNESCO : patrimoine immatériel - nouvelles perspectives a été organisée au Siège de l'UNESCO les 16 et 17 juin 1993 (ordre du jour en Annexe I). L'objectif de la consultation était double, d'une part conseiller l'Organisation sur les nouvelles orientations que pourraient prendre son programme de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine culturel immatériel, d'autre part examiner cinq projets pilotes dont l'UNESCO envisage le lancement et qui seraient en majorité financés par des ressources extra-budgétaires. Quatre vingt-un participants (experts, représentants d'institutions de recherche, de fondations privées et observateurs) d'une trentaine de pays ont assisté à la consultation (voir liste des participants en Annexe II) et six documents présentés par le Secrétariat (voir liste en Annexe III) et 20 documents d'information (reçus par le Secrétariat avant la réunion) (voir liste en Annexe IV) ont été distribués aux participants.

2. Cette rencontre a été financée conjointement par l'UNESCO et le fonds-en-dépôt établi au sein de l'UNESCO par le gouvernement japonais pour la préservation et la promotion du patrimoine culturel immatériel.

3. La consultation a été ouverte par M. H. Lopes, Sous-Directeur général pour la culture (voir son discours en Annexe V). En rappelant que le patrimoine immatériel a joué un rôle tout aussi important pour la mémoire de la civilisation que le patrimoine matériel, et notamment en Afrique, M. Lopes a souligné l'intérêt croissant dont témoignent les Etats membres pour la sauvegarde et la mise en valeur de leurs patrimoines immatériels.

M. Lopes a mis l'accent sur le rôle de catalyseur de l'UNESCO et a exprimé le souhait que les travaux de la consultation contribuent non seulement à identifier des actions prioritaires et urgentes auxquelles l'UNESCO pourraient s'associer (financièrement ou en accordant son patronage), mais aussi à formuler les arguments susceptibles de convaincre des bailleurs de fonds de financer les projets. Enfin, il a annoncé que le gouvernement

.../...

japonais avait mis 250.000 US\$ pour l'année 1993 à la disposition de l'UNESCO pour le programme du patrimoine immatériel sous forme de fonds-en-dépôt ; il a remercié et félicité les autorités japonaises de cette initiative précieuse.

4. Dans son intervention, M. Georges Condominas, président d'honneur de la consultation (Annexe VI) a réagi très favorablement aux propos de M. Lopes concernant le rôle de catalyseur de l'Organisation et a insisté sur la dynamique dont est porteur le label "UNESCO". Rappelant l'importance et la fragilité de l'oral face à l'écrit, il s'est réjoui que l'UNESCO accorde une attention de plus en plus soutenue à la culture immatérielle, et notamment aux traditions orales. Il a souhaité que tous les efforts soient mobilisés pour la formation et pour la diffusion. A cette fin, dans le cadre des projets pilotes, il a proposé la création de petits centres de formation et la réalisation d'un manuel de collecte destiné aux non-spécialistes (voir Annexe VI-bis).

M. Condominas a également souligné la nécessité d'une prise de conscience des phénomènes nouveaux liés à l'essor des mégapoles et au brassage des cultures.

5. Les participants ont élu M. Mahaman Garba du Niger comme Président, Mme Manuela Carneiro da Cunha (Brésil), MM. Jack Goody (U.K.), Chérif Khaznadar (France), Junzo Kawada (Japon) comme Vice-Présidents et M. Serge Gruzinski (France) comme Rapporteur.

6. Mme Madeleine Gobeil, Directeur de la Division des arts et de la vie culturelle, a rappelé que l'UNESCO est une organisation intergouvernementale au service des Etats membres. Elle a évoqué la place réservée au patrimoine immatériel dans l'ensemble du Programme de l'UNESCO pour ensuite présenter la nouvelle orientation du programme du patrimoine immatériel proprement dit, telle qu'élaborée par le Secrétariat (voir Annexe VII).

Mme Gobeil a en outre informé les participants que le Secrétariat venait de créer une base de données sur les institutions de recherches dans le domaine du patrimoine immatériel qui pourrait être utile à la création de réseaux d'institutions spécialisées. Elle a également signalé que l'UNESCO explore la possibilité de créer des archives informatisées des

.../...

épopées orales au sein d'une institution d'un Etat membre, et que le Secrétariat étudie le projet proposé par l'Ambassadeur Park (Rép. de Corée) d'établir une liste des "trésors vivants", acteurs et porteurs des grands patrimoines immatériels. Le but de cette liste étant d'encourager la transmission de ces patrimoines aux générations futures.

## II. NOUVELLES PERSPECTIVES

### A. Le rôle de l'UNESCO

7. Tous les participants ont souligné l'influence morale de l'UNESCO, son rôle de catalyseur et de sensibilisateur dans le domaine de la sauvegarde du patrimoine immatériel. Certains experts ont souhaité que l'UNESCO assume aussi le rôle de "clearing house" des informations relatives aux travaux effectués par les Etats membres dans ce domaine.

### B. Les champs d'action de l'UNESCO et les priorités

8. La proposition de l'UNESCO d'accorder à court terme la priorité à la musique, la danse, le théâtre, les traditions orales et les langues a été favorablement accueillie. Plusieurs experts, considérant que les techniques de fabrication font partie du patrimoine immatériel, ont souhaité que les artisanats traditionnels souvent menacés de disparition soient inclus au rang des activités à préserver en priorité.

9. Les participants ont reconnu qu'une tradition ou une culture n'est jamais figée et qu'il serait vain de prétendre conserver un patrimoine dénaturé et momifié. Ce qui paraît la tâche essentielle c'est la transmission et la motivation des jeunes générations. Certaines cultures pré-industrielles urbaines notamment en Asie soulèvent les questions du religieux, de la sécularisation des cultures mixtes et du syncrétisme. Certains participants ont reconnu l'émergence de nouvelles cultures populaires de type hybride qui naissent cette fois de la présence de groupes de migrants et de la rencontre entre des formes locales d'expression et le processus de modernisation, notamment en milieu urbain. Ils ont cependant exprimé la crainte que ce phénomène fasse disparaître à terme les cultures

.../...

traditionnelles et populaires des zones rurales. Un spécialiste de l'Asie du Sud-Est a fait remarquer que dans sa région l'art populaire dans le monde rural est davantage menacé de disparition que l'art de la cour en ville. Afin d'endiguer ce processus les participants ont demandé à l'UNESCO de préserver en priorité et à court terme les cultures traditionnelles et populaires des régions rurales. La question de la préservation des cultures syncrétiques pouvant être traitée à moyen terme.

Néanmoins pour certains experts le processus rapide d'industrialisation et de massification de la culture ne fait pas disparaître les cultures traditionnelles, comme par exemple au Mexique et au Brésil. Il ont en revanche regretté que l'UNESCO n'accorde pas la priorité aux phénomènes liés à la dynamique de ces nouvelles cultures hybrides.

Enfin certains experts souhaiteraient que l'UNESCO s'interroge davantage sur les effets du tourisme sur les cultures traditionnelles.

10. Parmi les champs d'action proposés par l'UNESCO : la sauvegarde, la revitalisation, l'action normative et la diffusion, un grand nombre de participants ont souhaité retenir en priorité la revitalisation.

11. En ce qui concerne les actions de sauvegarde, plusieurs experts ont considéré que l'UNESCO devait d'urgence enregistrer les patrimoines immatériels avant d'entreprendre toute autre action. D'autres ont considéré qu'une telle action de sauvegarde devait être confiée aux Etats membres et que l'UNESCO devait se consacrer en priorité à l'archivage des documents déjà collectés.

12. Plusieurs participants ont exprimé le souhait que l'UNESCO accorde une attention particulière aux patrimoines immatériels des cultures minoritaires qui sont souvent menacés de disparition.

### C. Le principe d'intervention

13. La majorité des participants ont souligné la nécessité de créer, sous l'égide de l'UNESCO, des réseaux régionaux ou inter-régionaux entre institutions spécialisées afin de coordonner les actions, de promouvoir une coopération internationale et d'échanger

.../...

informations et expériences. L'accent a été mis sur le renforcement de la coopération entre les institutions du Nord et celles du Sud par le biais desdits réseaux.

14. Plusieurs participants ont exprimé le souhait que l'UNESCO s'engage dans des actions de partenariat avec d'autres organisations ou institutions.
15. Un expert a proposé de mettre en place des mécanismes susceptibles de repérer des mini initiatives de sauvegarde, notamment parmi les groupes minoritaires et que l'UNESCO pourrait appuyer.

#### D. Les critères de choix

16. Le "Critère d'urgence" et le "critère d'excellence" retenus par l'UNESCO dans son document ont suscité des discussions. Les participants se sont interrogés sur la qualification de ceux qui attribueraient le "critère d'excellence". Plusieurs participants ont considéré que seuls les habitants de la localité concernée, artistes, auditeurs, étaient autorisés à porter un tel jugement.

Un expert a insisté sur l'importance du "critère d'excellence", seul capable de créer la motivation nécessaire à la transmission et à la revitalisation des cultures traditionnelles et populaires. D'autres experts ont rappelé l'importance que l'UNESCO doit également accorder aux critères scientifiques.

17. En conclusion, la consultation a recommandé que l'UNESCO tienne compte aussi bien des critères, scientifique qu'artistique, l'un et l'autre n'étant pas nécessairement incompatibles.

#### E. Les modalités d'action

18. La nécessité d'organiser des stages de formation in situ dans le domaine de l'enregistrement, de l'analyse et de l'archivage du patrimoine immatériel et de réaliser à cette fin un manuel de travail sur le terrain destiné aux non-spécialistes a été soulignée par un grand nombre de participants.

.../...



19. Plusieurs participants ont insisté sur le rôle essentiel de l'enseignement scolaire dans la transmission des patrimoines immatériels aux générations futures. C'est pourquoi ils ont recommandé que le Secteur de l'Education et de la Culture de l'UNESCO coordonnent leurs efforts pour élaborer au sein des Etats membres des programmes scolaires intégrant les éléments des cultures traditionnelles et populaires.

20. Un grand nombre de participants ont estimé que l'UNESCO devrait susciter toutes sortes d'actions afin de sensibiliser les porteurs des patrimoines immatériels à la valeur de leur culture et à la nécessité d'en assurer la sauvegarde et la redynamisation. Ces actions pourraient consister en l'organisation de concours et de festivals, la publication des traditions orales en langues nationale et véhiculaire et la diffusion de ces publications. Plusieurs experts ont fait remarquer que la reconnaissance officielle de certains grands-maîtres porteurs des patrimoines immatériels contribuait de façon positive à la revitalisation desdits patrimoines. C'est dans ce sens que l'Ambassadeur Park (République de Corée) a introduit la proposition, qu'il a présentée à l'UNESCO, d'établir une liste des "trésors humains vivants".

21. D'autres participants ont exprimé l'idée que la meilleure façon de défendre les intérêts des porteurs du patrimoine immatériel est de les aider à se situer dans le processus de modernisation culturelle.

22. La majorité des participants a fait remarquer combien les patrimoines immatériels étaient affectés de façon négative par le développement du tourisme. Des exemples de "décontextualisation" et "de baisse de la qualité artistique", dus à une commercialisation excessive, ont été cités.

Tout en soulignant l'importance du tourisme en tant que facteur de développement économique et la nécessité pour les Etats membres de poursuivre leurs efforts dans ce domaine, certains participants ont souligné l'importance d'en réduire au minimum les effets négatifs.

23. Après avoir déploré que les patrimoines immatériels soient souvent exploités abusivement, plusieurs participants ont demandé à l'UNESCO d'élaborer les

.../...

instruments normatifs susceptibles de protéger les droits intellectuels des porteurs des patrimoines.

#### F. Précautions particulières

24. Les participants ont conseillé à l'UNESCO d'être vigilante en ce qui concerne les points suivants :
- i) Tenir compte dans le processus de sauvegarde et de revitalisation du caractère essentiel du patrimoine immatériel qui est d'"être en évolution perpétuelle", contrairement au patrimoine matériel.
  - ii) Ne pas extraire les "cultures-produits" de leur contexte d'origine, comme dans le cas du phénomène de "folklorisation", mais au contraire veiller à sauvegarder l'ensemble socio-culturel auquel le patrimoine appartient. Certains spécialistes considèrent qu'il ne faut pas chercher à tout prix à revitaliser quelques éléments des données culturelles dont la fonction a cessé d'exister.
  - iii) Etre attentif à ne pas imposer la notion occidentale de discipline, telle "la musique" lorsque l'on étudie les cultures d'autres civilisations, comme par exemple les cultures sonores en Afrique.
  - iv) Tenir compte dans toute action de la spécificité de chaque culture.
  - v) Respecter en priorité les avis des porteurs et des amateurs des patrimoines immatériels des pays concernés lorsque des actions de revitalisation sont engagées.
  - vi) Etre attentif aux obstacles qui peuvent s'opposer à la survie de certains patrimoines immatériels tels la manipulation à des fins politiques, religieuses, commerciales etc.

.../...

- vii) Lier étroitement les actions de collecte des patrimoines immatériels à celles de revitalisation et de diffusion.

25. En outre chaque participant a fait part de ses expériences et exposé les problèmes rencontrés dans leurs entreprises respectives de sauvegarde et de revitalisation des patrimoines immatériels.

**Projets pilotes** (à financer avec des ressources extra-budgétaires)

26. Mme Noriko Aikawa, responsable du programme du patrimoine immatériel au sein de la division des arts et de la vie culturelle, a informé les participants que ces cinq projets pilotes avaient été élaborés à la demande de l'UNESCO par des institutions spécialisées implantées dans les cinq continents. Ces projets illustrent de manière concrète les nouvelles perspectives du programme de l'UNESCO et plus précisément les formes d'actions qu'elle considère prioritaires. L'ordre de grandeur du coût de chaque projet varie entre entre US\$ 200.000 et US\$ 500.000 et leur durée varie de 2 à 4 ans. L'UNESCO pourvoiera au financement initial des projets pilotes "seed money" dans le cadre du Programme et Budget pour 1994-1995 et s'efforcera de rechercher des partenaires et des ressources extra-budgétaires.

27. Les cinq projets pilotes ci-dessous présentés ont tous reçu un accueil très favorable de la part des participants. Le caractère spécifique de chacun d'entre eux a été souligné, et quelques propositions concrètes de collaboration ont été avancées par les représentants des institutions.

A. Le projet pilote : Protection, conservation et revitalisation du patrimoine culturel immatériel de la région de Hué préparé par le Ministère de la culture et de l'information de la République socialiste du Vietnam et par la Commission nationale vietnamienne pour l'UNESCO, a été présenté par M. Dao Viet Trung, secrétaire de la Commission nationale vietnamienne. Ce projet a plusieurs objectifs, d'une part les études et la revitalisation des cultures traditionnelles y compris les arts du spectacle de la Cour

.../...

Royale, d'autre part la restauration de villages spécialisés dans l'artisanat, ainsi que l'étude de l'ancien système éducatif. C'est la première fois qu'un projet sur le patrimoine culturel immatériel est conçu en relation étroite avec une campagne de l'UNESCO sur la sauvegarde du patrimoine ainsi qu'avec des projets de développement du tourisme exécutés dans le cadre de la Décennie mondiale du développement culturel.

Les participants ont prôné l'importance historique et culturelle de la région de Hué en tant qu'ancienne capitale du Vietnam. Un expert a signalé l'originalité de ce projet qui consiste à étudier des cultures urbaines d'un type particulier et a suggéré que ce projet serve de modèle pour les études d'autres cultures urbaines semblables, notamment en Asie. La nécessité d'organiser des cours de formation adaptés aux spécificités de la culture de la région de Hué a été évoquée. Par ailleurs un spécialiste a souligné combien le tourisme peut contribuer au développement économique du Vietnam et a proposé qu'une étude de cas soit effectuée. En outre un ethnomusicologue a insisté pour que tous les genres de musique de la région, qu'il s'agisse de la musique populaire, bouddhique, de cour et de possession, soient inclus dans l'action de sauvegarde et de revitalisation musicale. Un participant a enfin fait observer que la présentation du budget du projet n'était pas assez détaillée.

Le représentant de SPAFA (Seameo regional centre for archaeology and fine arts) a mentionné que son organisation était disposée, soit à recevoir des stagiaires vietnamiens aux cours de formation qu'elle organise dans le domaine de l'enregistrement du patrimoine immatériel, soit à envoyer des experts au Vietnam.

B. Le projet pilote : Sauvegarde et revitalisation des musiques traditionnelles au Niger, a été élaboré par le Centre de formation et de promotion musicale El Hadj Taya, et présenté par ses deux directeurs, MM. Mahaman Garba et Dominique Pagani. La banalisation des musiques traditionnelles, leur détournement, la mise à l'écart des producteurs, alarment les auteurs de ce projet qui proposent des stratégies de revitalisation susceptibles d'avoir un effet entraînant sur les pays africains environnants. Ce centre, qui fonctionne fort bien, grâce à l'aide financière de la Commission des Communautés Européennes combine trois fonctions : enseignement, recherche et promotion, appuyées sur la recherche novatrice d'une pluralité et d'une ouverture des répertoires.

.../...

Le but final de ce projet : la promotion de l'industrie culturelle des musiques africaines a reçu un accueil spécialement favorable des participants.

Un expert a attiré l'attention sur la nécessité de mettre en garde contre le phénomène négatif d'"acculturation" influent dans le processus de création des musiques dites "néo-traditionnelles". Un autre expert a fait remarquer la nécessité d'identifier tout d'abord la région stratégique pour entreprendre l'action de sauvegarde.

Les représentants des institutions musicales africaines ont demandé que le Centre El Hadj Taya organise, dans le cadre du projet pilote, un forum pour toutes les institutions musicales africaines, ceci afin de leur permettre de coordonner leurs activités et d'échanger des informations et des expériences.

Les représentants des institutions occidentales, telle que le Musée d'Ethnographie de Neuchâtel (Suisse), le Musée de l'Homme de Paris, le Deutsche Forschungsgemeinschaft ont proposé leur collaboration scientifique et technique ainsi que l'accueil de stagiaires africains au sein de leurs institutions. Le représentant de la Commission des Communautés Européennes a souligné l'importance de la collaboration entre l'UNESCO et la CCE en vue de la réalisation de ce projet pilote prometteur. Les autres participants ont fait remarquer que le projet du centre de Niamey pouvait être considéré comme un modèle pour la création d'institutions similaires en Afrique.

C. Le projet pilote : Création d'un réseau d'institutions de recherches en vue de la sauvegarde, de la revitalisation et de la diffusion du patrimoine culturel traditionnel et populaire de l'Europe centrale et orientale élaboré par le Ministère de la culture et de l'éducation de la République de Hongrie et par la Commission nationale hongroise pour l'UNESCO a été présenté par Mme Ilona Nagy, Directrice de l'Institut Ethnographique de l'Académie des Sciences de Hongrie.

Le but du projet est de permettre aux institutions des pays de l'Europe centrale et orientale, spécialisées dans ce domaine, de résoudre ensemble leurs problèmes communs de restructuration dans le contexte actuel de transformations fondamentales suite aux bouleversements politiques. Elle leur permettra de mettre au point une nouvelle stratégie et une nouvelle méthodologie et de coordonner leurs actions en faveur du "folklore".

Un participant a évoqué d'une part les actions des grands artistes de la région concernée tels que Bartok et Kodaly qui ont cherché leurs sources d'inspiration dans les

.../...

musiques traditionnelles et populaires. D'autre part il a rappelé les expériences malheureuses de "manipulation du folklore" qui se sont produites sous le régime communiste.

Les représentants du Musée canadien des civilisations et du Musée de l'Homme de Paris, en présentant respectivement leurs projets de centres d'informations multi-média, reliés électroniquement à d'autres institutions, ont proposé leur collaboration à ce projet.

Le représentant du Conseil norvégien de musique et de danse folkloriques a fait remarquer la grande tradition et le haut niveau des recherches dans le domaine du folklore en Hongrie et proposé la collaboration de son institution, celle d'autres institutions des pays nordiques et celle du CIMT (Conseil International des Musiques Traditionnelles) à ce projet.

D. Le projet pilote : Collecte, formation en matière de collecte et revitalisation de la musique et de la danse traditionnelles en Tunisie a été élaboré et présenté par M. Hatem Touil, responsable de la Phonothèque nationale tunisienne au Centre des Musiques Arabes et Méditerranéennes.

La structure d'accueil de ce projet est une institution récemment créée. Il s'agit d'un cas unique dans la région des Etats arabes. L'accent est mis sur la revitalisation des musiques et des danses traditionnelles par le biais de l'enseignement public et des médias.

Certains participants se sont demandés si les partenaires des actions proposées dans ce projet, tels que la radio télévision nationale, le Ministère de l'éducation nationale etc. avaient réellement donné leur accord pour y participer concrètement. D'autres participants ont observé les lacunes du projet sous les angles ethnomusicologique et ethnographique. Une proposition a été avancée d'élargir le projet de façon à créer à l'avenir un réseau d'institutions musicales des pays arabes comprenant le centre d'Oman, celui de Qatar, le centre de la tradition populaire d'Egypte, etc.

E. Le projet pilote : Patrimoine immatériel urbain du centre historique de Mexico (1940-1990) - documentation et promotion a été présenté par Néstor García Canclini professeur au département d'anthropologie, Universidad autónoma metropolitana de Mexico. Il réunit deux volets : documentation et promotion. Les participants ont fait observer que cette entreprise, particulièrement originale et exemplaire des futurs chantiers de l'UNESCO,

.../...

touche le domaine neuf des grandes cités des pays en voie de développement du monde entier, en proie à une croissance démographique accélérée et à des bouleversements culturels rapides. La sensibilisation des responsables, la formation de promoteurs culturels, la création d'archives susceptibles d'être utilisées à des fins diverses sont quelques-unes des facettes de ce projet pilote dont on souligne l'audace méthodologique et pratique. L'étude de l'imaginaire urbain et populaire, l'intérêt porté à des matériaux fragiles et éphémères, l'échelle même de l'intervention - il ne s'agit plus d'un village ou d'une communauté - constituent autant de défis que doivent s'approprier à relever les anthropologues en plus des sociologues et qui se multiplieront au XXI<sup>e</sup> siècle.

28. En outre un projet ambitieux du CIPSH (Conseil International de la Philosophie et des Sciences Humaines), Le livre rouge des langues en péril, a été présenté par M. Stephen Wurm, ancien Président du CIPSH. Ce projet a pour but de recenser et d'étudier toutes les langues en péril dans le monde. Sa première phase consiste à créer une banque de données regroupant les informations sur les recherches conduites dans le domaine. A ce propos l'UNESCO est en cours de négociation avec les autorités japonaises pour la création d'une telle banque à Tokyo.

Plusieurs intervenants ont rappelé qu'en Afrique les organismes concernés et l'UNESCO font face à des demandes croissantes d'intervention relatives à la fois aux langues menacées de disparition et aux langues usuelles car la langue y est perçue comme un moyen essentiel d'affirmer une identité culturelle. D'autres participants ont fait remarquer que le rôle des locuteurs qui veulent laisser des témoignages audio-visuels et écrits mérite également une attention particulière.

## V. CONCLUSION

La consultation s'est close dans un climat consensuel au terme de deux journées au cours desquelles de nombreux thèmes ont été abordés de manière constructive et pragmatique. Mme Gobeil a conclu la consultation en remerciant toutes les personnalités qui l'ont aidée à préparer cette réunion. L'UNESCO s'engage à jouer un rôle de catalyseur et de coordinateur. L'Organisation souhaite que les participants l'épaulent activement à travers leurs réseaux institutionnels et contribuent à faire avancer la cause de la sauvegarde

.../...

du patrimoine immatériel en agissant auprès des institutions de recherche, des gouvernements et des délégations.

## VI. RECOMMANDATIONS

### Recommandations à l'UNESCO

1. L'organisation prochaine d'une rencontre interafricaine pour la création d'un réseau de solidarité et d'échange d'expériences, gage d'une plus grande efficacité dans la lutte pour la survie de la culture immatérielle en Afrique.
2. La compilation des encyclopédies interdisciplinaires des savoirs des sociétés traditionnelles.
3. La création d'un fonds international de propriété intellectuelle des populations traditionnelles qui rétribue l'apport biologique et scientifique des sociétés traditionnelles ainsi que leur contribution en faveur de la conservation in situ de la bio-diversité.
4. Fournir une aide matérielle à certains groupes artistiques quand le manque de matériel (masques, instruments de musique, etc.) interdit tout développement ou toute reprise d'un art du spectacle abandonné précédemment.
5. Soutenir financièrement et moralement les concours nationaux et internationaux d'arts traditionnels (musique, danse, arts de représentation).
6. La création d'un diplôme d'honneur d'un titre international accordé aux grands détenteurs de traditions artistiques ou artisanales (sur proposition des Etats membres et décision d'un jury international réuni une fois par an).

.../...



7. La création d'un prix ou d'une distinction de "chef d'oeuvre du patrimoine universel" qui serait attribué chaque année par un jury ; cette distinction aiderait sans doute certaines administrations à prendre conscience de trésors culturels encore vivants sur leur territoire et par voie de conséquence à les aider à se maintenir ou à prendre un nouvel essor.
8. La réalisation d'un archivage systématique : cet archivage devrait être à la fois fondé sur l'écrit (manuscrits, dessins et peintures), la photographie et surtout sur la collecte par l'image vivante, c'est-à-dire le film ou la vidéo.
9. Dans le domaine des archives sonores, l'assistance à
  - i) la formation des archivistes ;
  - ii) l'organisation de séminaires régionaux sur la gestion des archives ;
  - iii) l'établissement et la gestion des archives audio-visuelles locales, nationales et régionales.
10. L'aide à l'élaboration de normes spécifiques de classement pour les documents musicaux arabes.

Recommandations aux Etats membres :

1. Elaborer des législations de sauvegarde des patrimoines phonographiques nationaux et constituer surtout des structures de gestion et d'application de ces législations.
2. Définir et communiquer à l'UNESCO les objectifs et surtout les mécanismes appropriés de la politique nationale visant à préserver les cultures immatérielles traditionnelles d'une commercialisation sauvage et excessive.
3. Formuler des politiques culturelles de façon à encourager la participation d'un grand nombre d'agences non-gouvernementales.

.../...

4. Dans la mesure du possible, ne pas se contenter de recueillir systématiquement les musiques traditionnelles mais s'efforcer de maintenir vivantes les raisons d'être de ces musiques. Ne pas "folkloriser" en fonction du tourisme.
5. Considérer que les cultures immatérielles de leurs minorités ethniques sont dignes d'intérêt car, comme les oeuvres monumentales ou plastiques, elles font partie du patrimoine national (et également de celui de l'humanité). Contrairement à ce que certains politiciens croient, elles ne présentent pas de danger pour l'unité nationale (cf. la Suisse). Elles ne deviennent dangereuses que lorsqu'elles sont combattues.
6. Inclure l'enseignement des arts traditionnels dans les programmes d'enseignement général.
7. Accorder honneur et reconnaissance aux grands maîtres d'arts traditionnels.
8. Aider en équipement et en missions les chercheurs et instituts de recherche.
9. Sensibiliser leurs pays à la valeur des archives des enregistrements audiovisuels pour la sauvegarde et la revitalisation des cultures traditionnelles et faciliter la création de telles archives.
10. Faire en sorte que les Commissions nationales soient plus actives et responsables.

#### Recommandations aux institutions de recherches

1. Coordonner leurs activités sur le plan régional et international et créer des réseaux en vue de promouvoir les échanges d'informations et d'expériences.

.../...

2. Elargir les recherches dans les domaines de l'ethnolinguistique et de l'ethnopédagogie ce qui peut contribuer à l'amélioration de l'action de l'UNESCO concernant la sauvegarde et l'enrichissement du patrimoine immatériel.
3. Aider les Etats à déterminer les priorités dans la sauvegarde ; respecter et ménager les susceptibilités nationales et ethniques ; appliquer le principe de la non-intervention directe.
4. Faire un inventaire préliminaire des recherches prioritaires.
5. S'assurer de la qualité de la formation de ses chercheurs ; aider les bénévoles à se former correctement.
6. Etre à l'écoute des demandes des minorités auxquelles il faudrait fournir des outils de collecte populaire (initiation à la transcription phonétique, cours d'anthropologie, manuels de recueils personnalisés).
7. Encourager la collaboration des détenteurs de culture et des utilisateurs dans la préservation de leur culture.
8. Avoir toujours un profond respect envers les acteurs et les porteurs du patrimoine immatériel.
9. Etre plus actives dans leurs recherches de partenaires - échange de bulletins d'information, publications - et développer des programmes communs.

Recommandations aux acteurs et aux porteurs du patrimoine immatériel :

1. Préserver précieusement les structures musicales traditionnelles en refusant de se plier au nivellement que génère l'influence de l'Occident et la "Worldisation" de la musique.

.../...

2. Identifier les institutions qui pourraient travailler ensemble et leur écrire (présenter les projets, trouver un format de travail).
3. Faciliter l'étude du patrimoine culturel immatériel aux chercheurs sérieux en leur fournissant l'information.
4. Ne pas vendre leurs "âmes au diable", en l'occurrence au tourisme de masse et au showbiz international.

Recommandations aux diffuseurs du patrimoine immatériel :

1. Diffuser les oeuvres dans leur authenticité et ne pas les transformer pour la diffusion sous prétexte de les rendre "compréhensibles" aux touristes.
2. Prendre toutes précautions pour ne pas privilégier un genre qui s'avèrerait destructeur à l'égard des autres genres.
3. Respecter les droits d'auteurs quand ceux-ci sont connus.
4. Accompagner les publications sonores d'explications et de commentaires adéquats et substantiels.
5. Diffuser en priorité le patrimoine sonore sous forme de cassettes dans le Tiers Monde.
6. (1) aux spécialistes : écrire de façon plus accessible au grand public  
(2) aux réalisateurs de films : faire des films plus populaires.



ORGANISATION DES NATIONS UNIES  
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

**CONSULTATION INTERNATIONALE SUR LE PROGRAMME DE L'UNESCO  
PATRIMOINE IMMATERIEL - NOUVELLES PERSPECTIVES**

Siège de l'UNESCO, Paris  
16-17 juin 1993

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la réunion par M. Henri Lopes, Sous-Directeur général pour la culture
2. Election du Président, des Vice-Présidents et du Rapporteur
3. L'anthropologie et la sauvegarde des cultures immatérielles : problématique et réflexion sur le rôle de l'UNESCO par M. Georges Condominas
4. Présentation par Mme Madeleine Gobeil, Directeur de la Division des arts et de la vie culturelle :
  - i) Perspectives nouvelles pour le programme UNESCO consacré au patrimoine culturel immatériel
  - ii) Projet de programme et budget pour 1994-1995 (à soumettre en novembre 1993 à la 27e session de la Conférence générale de l'UNESCO)

.../...

5. Interventions des participants :
  - i) Commentaires sur le document UNESCO "Nouvelles Perspectives"
  - ii) Exposés des problèmes relatifs à la sauvegarde et à la revitalisation du patrimoine immatériel des régions concernées
6. Discussion
7. Présentation de cinq projets pilotes dont le financement proviendra de ressources extra budgétaires :
  - i) Protection, conservation et revitalisation du patrimoine culturel immatériel de la région de Hué (Viet Nam), par M. Dao Viet Trung
  - ii) Sauvegarde et revitalisation des musiques traditionnelles au Niger (Niger), par M. Mahaman Garba
  - iii) Sauvegarde, revitalisation et diffusion du patrimoine culturel populaire et traditionnel pour la sous-région de l'Europe centrale et orientale : établissement d'un réseau d'institutions de recherches (Hongrie), par Mme Ilona Nagy
  - iv) Collecte, formation en matière de collecte et revitalisation de la musique et de la danse traditionnelles en Tunisie (Tunisie), par M. Hatem Touil
  - v) Patrimoine immatériel urbain du centre historique de Mexico (1940-1990) - documentation et promotion (Mexique), par M. Néstor García Canclini
8. Exposé sur l'état de préparation du projet : "Le livre rouge des langues en péril" par M. Stephen A. Wurm
9. Conclusion



ORGANISATION DES NATIONS UNIES  
POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

UNITED NATIONS EDUCATIONAL, SCIENTIFIC  
AND CULTURAL ORGANIZATION

\*\*\*

**CONSULTATION INTERNATIONALE SUR LE PROGRAMME DE L'UNESCO:  
PATRIMOINE IMMATERIEL - NOUVELLES PERSPECTIVES**

(Siège de l'UNESCO, 16-17 juin 1993)

**INTERNATIONAL CONSULTATION ON NEW PERSPECTIVES FOR  
UNESCO'S PROGRAMME : THE INTANGIBLE CULTURAL HERITAGE**

(UNESCO Headquarters, 16-17 June 1993)

**LISTE DES PARTICIPANTS**  
**LIST OF PARTICIPANTS**

1. M. Pierfranco ALLOA  
Commission des Communautés Européennes  
Direction générale du développement  
Division VIII 7  
200 rue de la Loi  
1049 Bruxelles  
Belgique  
Tel. 32.2. 299.25.45  
Fax. 32.2. 299.28.75
  
2. Ayo BAMGBOSE  
Department of Linguistics  
and African Languages  
University of Ibadan  
IBADAN  
Nigeria  
Tel. 234.22 400-550  
400614  
Telegrams : UNIVERSITY  
IBADAN  
Telex : CAMPUS 31128 NG

.../...

3. Egil BAKKA  
Director  
Norwegian Council for Folk Music  
and Folk Dance  
Centre at Trondheim University  
N - 7055 DRAGVOLL  
Norway  
Tel. 47.7. 59.65.75
4. Mme Carmelle BEGIN  
Conservateur  
et chef de la Division Culture  
et Traditions  
Musée canadien des civilisations  
100, rue Laurier  
C.P. 3100, succursale B  
HULL (QUEBEC) 8X 4H2  
Canada  
Tel. 1.613 598.43.28  
Fax. " 598.44.05
5. François BOREL  
Conservateur adjoint  
Musée d'Ethnographie  
4, rue Saint-Nicolas  
CH-2006 NEUCHATEL  
Suisse  
Tel. 41.38. 24.41.20  
Fax. " 21.30.95
6. Vladimir BORISENKOV  
Prospekt Vermadskogo 125,  
app. 119  
117571 MOSCOU  
Fédération de Russie  
Tel. 7.095. 248.51.49
7. Jacques BRUNET  
Ethnomusicologue  
Maître de conférence  
Département audio-visuel  
Université Paris 7  
2, Place Jussieu  
75251 PARIS  
France  
Tel : 33.1. 48 59 01 62  
Fax : 33.1. 43 26 36 45



8. Néstor García CANCLINI  
 Professor (Antropología)  
 Departamento de Antropología  
 División de ciencias sociales y humanidades  
 Universidad autonoma metropolitana  
 Avenida Michoacán y La Purísima Iztepalapa 09340  
 Mexico, D.F.  
 A.P. 55.536  
 C.P. 09340  
 MEXICO D.F.  
 Mexico
- Tel. 52.5. 724.47.63  
 Fax. 52.5. 686.89.66  
 Telex 1764296 UAMME
9. Ms. Manuela CARNEIRO DA CUNHA  
 Professeur (anthropologie :  
 cultures indiennes du Brésil)  
 Université de Sao Paulo  
 Rua Monsehor Alberto Pequeno 156  
 01249 SAO PAULO  
 Brazil
- Fax : 55.11. 815 4272
10. Soo Pong CHUA  
 Senior specialist (performing arts)  
 Southeast Asian Ministers of  
 Education Organization (SEAMEO)  
 Regional Centre for Archaeology and Fine Arts  
 SPAFA Headquarters Building  
 81/1 Si-Ayutthaya Road  
 BANGKOK 10300  
 Thailand
- Tel. 66.2. 280.4022  
 to 4029  
 Fax. 66.2. 280.4030
11. Georges CONDOMINAS  
 Directeur d'études  
 Ethnologie (Asie du Sud-Est et  
 du monde insuldien)  
 Ecole des Hautes Etudes  
 en sciences sociales  
 Division des Aires culturelles  
 105, Bd. Raspail  
 75006 PARIS  
 France
- Tel. 33.1. 45.48.27.68  
 Fax. " 45.49.94.43

12. Mme Bernadette COUTSOUMARIS  
Laboratoire d'Ethnologie  
Musée de l'Homme  
17, Place du Trocadéro  
75116 PARIS  
France  
Tel. 33.1. 44.05.73.38  
Fax. " 44.05.73.44
13. DAO VIET TRUNG  
Cultural Expert  
and Secretary  
of the Vietnamese National  
Commission for UNESCO  
10, Lê Phung Hiêu  
HANOI  
Viet Nam  
Tel 84. 42.55.441  
Cable : UBANUNESCO
14. Mme Yvonne de SIKE  
Laboratoire d'Ethnologie  
Musée de l'Homme  
17, Place du Trocadéro  
75116 PARIS  
France  
Tel. 33.1. 44.05.73.38  
Fax. " 44.05.73.44
15. Mme Geniève DOURNON  
Laboratoire d'Ethnologie  
Musée de l'Homme  
17, Place du Trocadéro  
75116 PARIS  
France  
Tel. 33.1. 44.05.73.38  
Fax. " 44.05.73.44
16. Christian DUVERGER  
Laboratoire d'Ethnologie  
Musée de l'Homme  
17, Place du Trocadéro  
75116 PARIS  
Tel. 33.1. 44.05.73.38  
Fax. " 44.05.73.44

.../...

17. DU YU-TING  
 Professor  
 Yunnan Academy of Social Sciences  
 N°. 45 Qixiang Road  
 P.C. 650032  
 KUNNING  
 Yunnan  
 China  
 Tel. 4141750
18. Mme Clara GALLINI  
 Professeur (Sociologie)  
 Università la Sapienza  
 Dipartimento di sociologia  
 Facoltà del Magisterio  
 Piazzale Aldo Moro 5  
 00185 Rome  
 Italie  
 Fax. 39.6. 844.35.98
19. Mahaman GARBA  
 Directeur national  
 Centre de formation et de  
 promotion musicale "EL HADJ TAYA"  
 B.P. 11203  
 NIAMEY  
 Niger  
 Tel. 227. 74.08.95  
 Fax. 227. 73.23.22  
 Telex DELEGFED 5267
20. Jack GOODY  
 Professor (Anthropology :  
 Africa, comparative anthropology)  
 St. John's College  
 CAMBRIDGE CB2 1TP  
 United Kingdom  
 Tel. : 44 223. 338.600  
 Fax. : 44.223. 338.638
21. Serge GRUZINSKI  
 Directeur de recherche (Histoire)  
 Directeur-adjoint du centre de  
 recherches sur le Mexique,  
 l'Amérique centrale et les Andes  
 Ecole des Hautes-Etudes en Sciences  
 Sociales - CNRS  
 54 Bd. Raspail  
 75006 PARIS  
 France  
 Tel. 33.1. 49.54.25.25  
 Fax. 33.1. 45.44.93.11

22. Mihály HOPPAL  
Senior Research Fellow (Anthropology)  
Magyar Tudományos Akadémia  
Néprajzi Kutatóintézet  
BUDAPEST I., Országház u. 30  
1250 BUDAPEST  
Hongrie  
Tel. 36.1. 175.9011  
" 156.6167  
" 175.9764
23. Oger KABORE  
Ethnomusicologue  
Directeur Archives sonores  
Centre National de la Recherche  
Scientifique et Technologique (C.N.R.S.T.)  
B.P. 7047  
OUAGADOUGOU  
Burkina Faso  
Tel. 226. 33.23.94  
226. 33.23.95  
Fax. 226. 31.50.03
24. Kazushigé KANEKO  
President  
Institute of Asian Ethno-Forms and Culture  
5F, Ebisu Mori Bld.  
1-8-18, Ebisu, Shibuya-ku  
TOKYO, 150  
Japan  
Tel. 81.33 280.1370  
Fax. 81.33 280.1740
25. Junzo KAWADA  
Professeur (Anthropologie/  
Ethnologie : Afrique)  
Institut de recherches sur  
les langues et cultures d'Asie  
et d'Afrique  
4-51-21 Nishigahara, Kita-ku  
TOKYO 114  
Japon  
Tel. 81.33. 917.61.11  
poste (384)  
Fax. 81.33. 910.06.13
26. Chérif KHAZNADAR  
Directeur  
Maison des cultures du monde  
101 bd. Raspail  
75006 PARIS  
France  
Tel. 33.1. 44.95.98.07  
Fax. 33.1. 40.75.04.48

27. Vladimir LAKSHIN  
 Expert in Russian Culture and Traditions  
 c/o Russian Federation Commission for UNESCO  
 Ministry of Foreign Affairs  
 9, Vozdvijenska str.  
 121019 MOSCOW  
 Russian Federation  
 Tel. 7.095. 290.08.53  
 " 202.01.83  
 Fax. " 202.81.88  
 " 202.10.83  
 Telex. 411587 MFAUG SU
28. T.N. MADAN  
 Professor (Sociology : North India)  
 Institute of Economic Growth  
 University Enclave  
 NEW DELHI 110007  
 India  
 Tel. 91.11. 725.71.01  
 " 725.72.88  
 " 725.73.65  
 " 725.74.24  
 " 725.75.70  
 Telegram : GROWTH - 110007
29. Harris MEMEL-FOTE  
 Professeur (anthropologie : Afrique)  
 Dept. d'anthropologie  
 Université d'Abidjan  
 08 BP 106 ABIDJAN 08  
 Côte d'Ivoire  
 Tel. (225) 44.11.26  
 Fax. (225) 24.65.04
30. Mme Ilona NAGY  
 Vice President for Europe  
 International Society for Folk Narrative Research  
 Ethnographical Institute of Hungarian Academy of Sciences  
 P.O. Box 29  
 1250 BUDAPEST  
 Hongrie  
 Tel. (36.1) 175.90.11  
 Fax. ( " ) 175.97.64
31. H. Kwabena NKETIA  
 Professor (Ethnomusicology)  
 Institute of African Studies  
 University of Ghana  
 Legon  
 ACCRA  
 Ghana  
 Tel. (233.21) 77.55.12  
Message : 66.63.48  
 Fax. 66.52.16

32. Dominique PAGANI  
Centre de Formation et de Promotion musicale  
"EL HADJ TAYA"  
B.P. 11203  
NIAMEY  
Niger  
Tel. 227.74.08.95  
Fax. 227.73.23.22  
Telex DELEGGFFED 5267
33. Mme Diana REY-HULMAN  
Chargée de recherche au CNRS  
(Anthropologie, ethnologie :  
Afrique, Caraïbes)  
Institut National des Langues et  
civilisations orientales  
Langage et Culture en Afrique de l'Ouest  
U.R.A. 1024  
Tel. (33.1) 49.26.42.41  
Fax. " 49.26.42.99
34. Ms. Aliya SHOUKRY  
Dean  
Higher Institute for Folklore Arts  
Academy of Arts  
c/o Egyptian National Commission  
for UNESCO  
17 Sharesh Ismail Abu El Fotooh  
Dokki  
CAIRO  
Egypt  
Tel. (20.2) 360.9641  
" 716.659  
" 717.731  
Fax. " 716.947
35. Mme Annie SIDRO  
Conseiller culturel  
Ville de Nice  
Carnaval sans frontières  
104, rue Barbéris  
06300 NICE  
Tel et Fax. 33.93. 89.88.08
36. Mme Ioulia SOUKHAREVA  
Specialist of Cultural Heritage  
Protection  
c/o Russian Federation Commission  
for UNESCO  
pour l'UNESCO  
9, Vozdvijhenka str.  
MOSCOU, 121019  
Russian Federation  
Tel. 7.095. 290.08.53  
" 202.01.83  
Fax. " 202.81.88  
" 202.10.83

.../...

37. Baas Jan TERWIEL  
Professor (Linguistics)  
Director  
Abteilung Thailand, Burma  
und Indochina im Seminar  
für Sprache und Kultur Chinas  
Hamburg University  
Von-Melle-Park-6  
2000 HAMBURG 13  
Germany  
Tel. 49.40. 4123-3675  
Fax. " 4123-2449
38. Hatem TOUIL  
Responsable de la  
Phonothèque Nationale Tunisienne  
Centre de musiques arabes  
et méditerranéennes  
Sidi Bensaïd  
TUNIS 2026  
Tunisie  
Tel : 216 1. 746 051  
Fax : " 746 490
39. Mme TOULEMONT  
Directrice de la Culture  
et de l'Aménagement linguistique  
Agence de Coopération Culturelle  
et Technique  
13, quai André Citroën  
75015 PARIS  
Tel. 33.1. 44.37.33.00  
Fax. " 45.79.14.98
40. TRAN VAN KHE  
Ethnomusicologue (Asie du Sud-Est)  
Ancien Directeur de recherches  
au CNRS, Paris  
Ancien Vice-Président du  
Conseil International de la Musique  
44, rue Clément Perrot  
94400 Vitry-sur-Seine  
Tel. 33.1. 45.73.01.31

41. Stephen A. WURM  
Former President  
of the International Council of  
Philosophy and Humanistic Studies (CIPSH)  
Member, Executive Council  
Permanent International Council  
of Linguistics  
The Australian National University  
Department of Linguistics  
G.P.O. Box 4  
CANBERRA ACT 2601  
Australia

Tel. 61.62. 249.51.11  
Fax. " 257.18.93  
Telex AA62694 SOPAC



OBSERVATEURS

1. Conseil International  
de la Philosophie et des Sciences  
Humaines (CIPSH) Tel. 33.1. 45.68.26.85 et 86  
1, rue Miollis Fax. " 40.65.94.80  
75732 PARIS Cedex 15  
France  
. Mme Annelise Gaborieau  
Secrétaire général
  
2. Conseil International du Cinéma  
de la Télévision et de la Communication  
audiovisuelle Tel. 33.1. 45.68.26.56  
1, rue Miollis Fax. " 45.67.28.40  
75732 PARIS Cedex 15  
France  
. Mme Jocelyne de PASS
  
3. Conseil International de la Danse  
UNESCO Tel. 33.1. 45.68.25.53  
1, rue Miollis  
75732 PARIS Cedex 15  
France  
. Mme Nicole LUC-MARECHAL  
Secrétaire Générale
  
4. Conseil International de la Musique  
UNESCO Tel. 33.1. 45.68.25.50  
1, rue Miollis Fax. " 43.06.87.98  
75732 PARIS Cedex 15  
. Guy HUOT  
Secrétaire général
  
5. Conseil International des Organisations  
de Festivals de Folklore et d'arts traditionnels  
Section française  
. Jean ROCHE Tel. 33. 70.90.12.67  
4, avenue de la République Fax. " 70.90.22.64  
03800 GANNAT  
France

.../...

6. Comité International Permanent des Linguistes  
 Institut voor Nederlandse Lexicologie  
 P.O. Box 9515  
 2300 RA LEIDEN  
 The Netherlands  
 . Prof. P. van STERKENBURG  
 Tel. 31.71. 141.648  
 Fax. " 272.115
7. Institut International du Théâtre  
 UNESCO  
 1, rue Miollis  
 75732 PARIS CEDEX 15  
 France  
 . André-Louis PERINETTI  
 Secrétaire général  
 Tel. 33.1. 45.68.26.50  
 Cable INTHEAT
8. International Association  
 of Universities  
 1, rue Miollis  
 75732 PARIS Cedex 15  
 France  
 . Guy Neave  
 Director of Research  
 Tel. 33.1. 45.68.25.45  
 Fax. " 47.34.76.05
9. International Council of Social  
 Sciences (CISS)  
 UNESCO  
 1, rue Miollis  
 75015 PARIS  
 . Mr Stephen MILLS  
 Secretary-General  
 . Prof. Esteban Magannon,  
 anthropologist  
 Tel. 33.1. 45.68.25.58 et 59  
 Fax. " 43.06.87.98
10. International Council for Traditional Music  
 Columbia University  
 NEW YORK N.Y. 10027  
 . Mrs Scheherazade Qassim Hassan  
 (music expert)  
 21, rue Béranger  
 75003 PARIS

.../...

## 11. Délégations permanentes auprès de l'UNESCO :

- . Chine
- . Côte d'Ivoire
- . Cuba
- . El Salvador
- . Equateur
- . Finlande
- . France
- . Grèce
- . Guatemala
- . Italie
- . Hongrie
- . Japon
- . Liban
- . Mali
- . Madagascar
- . Maroc
- . Mexique
- . Niger
- . Nigéria
- . Oman
- . Pays-Bas
- . Philippines
- . Pologne
- . Portugal
- . Qatar
- . République de Corée
- . Roumanie
- . Thaïlande
- . Tunisie
- . Viet Nam

12. SECRETARIAT

- Henri Lopes  
Sous-Directeur général pour la culture
- Mme Madeleine Gobeil  
Directeur  
Division des arts et de la vie culturelle
- Mme Noriko Aikawa  
Spécialiste de programme  
Division des arts et de la vie culturelle
- M. Augustin Gatera  
Spécialiste de programme  
Division des arts et de la vie culturelle
- Dimitri Koundiouba  
Spécialiste de programme  
Division des arts et de la vie culturelle
- Mme Christine Cazenave  
Secrétariat  
Division des arts et de la vie culturelle



**CONSULTATION INTERNATIONALE SUR LE PROGRAMME DE L'UNESCO  
PATRIMOINE IMMATERIEL - NOUVELLES PERSPECTIVES**

Siège de l'UNESCO, Paris  
16-17 juin 1993

**Liste des documents**

---

1. Nouvelles perspectives
2. 27 C/5 Projet de programme et de budget pour 1994-1995)
3. Recommandation sur la sauvegarde de la culture traditionnelle et populaire
4. L'évolution de l'anthropologie d'aujourd'hui et le rôle que l'UNESCO doit jouer par rapport aux institutions de recherches et des universités dans le domaine des cultures immatérielles par M. Georges Condominas
5. Sauvegarde du patrimoine immatériel : bilan et nouvelles perspectives par M. Serge Gruzinski
6. Liste préliminaire des institutions spécialisées dans le domaine du patrimoine culturel immatériel
7. Sauvegarde des langues à l'UNESCO : bilan d'une expérience (1978-1992)
8. Projet pilote : "Protection, conservation et revitalisation du patrimoine culturel non physique de la région de Hué", par le ministère de la culture et de l'information de la République socialiste du Viet Nam et par la Commission nationale vietnamienne pour l'UNESCO

.../...



ANNEX/ANNEXE IV

UNITED NATIONS EDUCATIONAL SCIENTIFIC  
AND CULTURAL ORGANIZATION

ORGANISATION DES NATIONS UNIES  
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

**International consultation on new perspectives for UNESCO's programme :  
the intangible cultural heritage (UNESCO Headquarters , 16-17 June 1993)**

**Consultation internationale sur le programme de l'UNESCO :  
patrimoine immatériel - nouvelles perspectives  
(Siège de l'UNESCO 16-17 juin 1993)**

**INFORMATION DOCUMENTS**

**DOCUMENTS D'INFORMATION**

---

Title/Titre	Name/Nom
Intangible cultural heritage : problems of safeguarding and revitalization	Ayo Bamgbose
Patrimoine immatériel - nouvelles perspectives	François Borel
Quelques propositions sur les perspectives de l'UNESCO pour la conservation et la promotion du patrimoine immatériel	Jacques Brunet
Commentaires sur le document de l'UNESCO : le patrimoine immatériel : nouvelles perspectives ainsi que sur les documents annexes	Manuela Carneiro da Cunha

.../...

Comments on UNESCO's document	Chua Soo Pong
Comments on UNESCO's document	Dao Viet Trung
The classification and preservation of the traditional cultural heritage among the Jinuos, and ethnic minority in Yunnan, China	Du Yuting
Sauvegarde et revitalisation du patrimoine culturel immatériel - rapport sur l'Italie	Clara Gallini
Préambule pour introduire aux discussions sur les patrimoines immatériels	Mahaman Garba
Safeguarding the intangible cultural heritage	Jack Goody
Commentaires sur la recommandation sur la sauvegarde de la culture traditionnelle et populaire et sur le texte "The intangible heritage : New Perspectives"	Néstor García Canclini
Problèmes de sauvegarde et de revitalisation du patrimoine culturel immatériel au Burkina Faso	Oger Kabore
Commentaires sur les nouvelles perspective de l'UNESCO pour la conservation et la promotion du patrimoine immatériel	Junzo Kawada
Le patrimoine culturel immatériel, sauvegarde de la culture traditionnelle et populaire	Laboratoire d'Ethnologie du Musée de l'Homme
International Centre for African Music and Dance	J.H. Kwabena Nketia
Recording and dissemination of traditional music Perspectives from Africa	J.H. Kwabena Nketia
A propos des "Nouvelles perspectives" du programme de l'UNESCO : patrimoine culturel immatériel	Diana Rey-Hulman
Reconnaissance de l'art carnavalesque comme patrimoine de l'immatériel	Annie Sidro
Problèmes de sauvegarde et de revitalisation du patrimoine immatériel de la Fédération de Russie	Ioulia Soukhareva
Neo-Athom and problems of recreating a lost language	Barend Jan Terwiel

9. Projet pilote : Sauvegarde et revitalisation des patrimoines musicaux africains, par MM. Mahaman Garba et Dominique Pagani du Centre de Formation et de Promotion Musicale "El Hadj Taya" de Niamey
10. Projet pilote : Etablissement d'un réseau d'institutions de recherches sur la sauvegarde, la revitalisation et la diffusion du patrimoine culturel populaire et traditionnel pour la sous-région de l'Europe centrale et orientale, par le Ministère de la Culture et de l'Education de la Hongrie et la Commission nationale hongroise pour l'UNESCO
11. Projet pilote : Collecte, formation en matière de collecte et revitalisation de la musique et de la danse traditionnelles en Tunisie, par M. Hatem Touil, responsable de la Phonothèque nationale tunisienne au Centre des Musiques Arabes et Méditerranéennes
12. Projet pilote : Patrimoine immatériel urbain du centre historique de Mexico (1940-1990), documentation et promotion par M. Néstor García Canclini
13. Le livre rouge des langues en péril par M. Stephen A. Wurm.
14. Communiqué de presse
15. Catalogue UNESCO de musiques traditionnelles





ORGANISATION DES NATIONS UNIES  
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

**DISCOURS PRONONCE PAR M. LOPES**  
Sous-Directeur général pour la culture

---

**Consultation internationale sur le programme de l'UNESCO :**  
**patrimoine immatériel - nouvelles perspectives**  
Siège de l'UNESCO, 16-17 juin 1993

Messieurs les Ambassadeurs et Délégués permanents,

Mesdames et Messieurs,

Chers participants,

Je voudrais vous dire, comme vous le devinez, que c'est un grand plaisir pour moi de vous recevoir ici au nom du Directeur général et de vous souhaiter la bienvenue en ce premier jour de cette consultation sur les nouvelles perspectives du programme de l'UNESCO que nous sommes convenus d'appeler le patrimoine immatériel.

Je dois tout d'abord remercier tous les chercheurs, tous les universitaires, tous les spécialistes des arts traditionnels, des langues, les artistes, venus tant en qualité de participants qu'en celui d'observateurs. Je les remercie doublement pour avoir non seulement répondu à l'invitation du Directeur général mais également contribué, pour beaucoup d'entre eux, à la préparation de ce travail. Un certain nombre d'entre vous sont des amis, des collaborateurs, je dirais qu'ils font partie de la famille de l'UNESCO et parmi ceux-là je voudrais rendre un personnel hommage au Professeur Georges Condominas, à qui je viens de dire, tout à l'heure en entrant dans cette salle, que je le connais sans le connaître, parce qu'il est un de ceux dont les maîtres, que j'ai eu la chance d'avoir dans ce pays, nous citait,

.../...

notamment pour son ouvrage, Nous avons mangé la forêt, paru il y a de cela maintenant plus de trente ans ; Georges Condominas, ethnologue prestigieux, qui nous a aidé à comprendre, mieux que d'autres sans doute, que c'est à partir du moment où l'on s'efforce de comprendre le mode de vie des autres que l'on trouve la révélation de sa propre culture. Je voudrais le remercier de nous avoir aidé dans la préparation de ce travail.

Je ne voudrais pas rappeler le rôle de la tradition orale. Si vous n'étiez pas convaincu de son importance, vous ne vous seriez pas déplacés, vous n'auriez pas décidé de rester deux jours avec nous. Peut-être peut-on dater l'attention portée à la tradition orale à il y a une trentaine d'années, grâce à l'émergence et à l'intérêt qui était porté à l'époque, de manière tout à fait nouvelle, à l'Histoire africaine. Jusque-là l'Histoire africaine était essentiellement l'Histoire coloniale. Et dans la recherche des sources, à la fin des années cinquante, on s'est aperçu que les sources de première main que l'on possédait étaient des sources coloniales. Il y avait donc la vision de l'Europe, quelquefois impartiale, intéressante, sympathique aux populations africaines, mais il manquait la vision africaine. C'est alors qu'un certain nombre d'anthropologues ont mis en valeur la tradition orale par un meilleur éclairage de l'Histoire. On ne peut à ce sujet manquer de citer le travail de Vancina et son ouvrage, De la tradition orale, considéré à l'époque comme l'ouvrage de référence pour les historiens qui voulaient renouveler la vision de l'Histoire de l'Afrique. Depuis, les choses se sont élargies et, en ce qui concerne l'UNESCO, on peut dire que la notion de patrimoine immatériel est récente. Sans doute est-ce dans ces bâtiments qu'un autre africain, que vous vous en doutiez j'allais sinon citer, du moins auquel j'allais faire référence, Amadou Hampaté Ba, a lancé la phrase célèbre que j'aurai la pudeur de ne pas répéter dans ce milieu tant cela apparaîtrait comme une facilité de mauvais goût.

L'UNESCO s'est surtout fait connaître pour la préservation, l'importance qu'elle a accordée au patrimoine physique et qui aujourd'hui suscite un intérêt croissant parmi l'opinion publique et la population de tous les continents. L'attention accordée au patrimoine immatériel est, elle, relativement récente. Or pour certaines cultures, certaines civilisations,

.../...

il s'agit là de la partie la plus essentielle. J'ai l'habitude de dire, excusez-moi de faire encore référence à l'Afrique, mais ce n'est pas par chauvinisme, c'est par préoccupation tout à fait naturelle, que ce qui distingue le continent africain au Sud du Sahara de toutes les autres cultures et civilisations, c'est que ces pays de tradition orale, possèdent très peu, voire presque pas de monuments, que les archives écrites sont extrêmement réduites, abondantes surtout dans la partie éthiopienne, ailleurs elles datent de l'arrivée de la religion musulmane. On cite quelques exemples, tels que les Veï au Libéria et les Bamouns au Cameroun. Mais dans l'ensemble (et je ne le signale pas du tout comme une faiblesse, comme un point négatif par rapport aux cultures mais comme un trait de notre civilisation) ce sont d'autres équilibres, importants pour le dynamisme social, que nous nous sommes attachés à maintenir. Il est donc important, pour les peuples sans monuments, possédant peu d'archives, que soit préservé le reste de notre création et le reste de notre mémoire lesquelles résident pour l'essentiel dans le patrimoine immatériel. J'ai parlé de l'Afrique et je faisais référence à l'UNESCO. Or nous nous sommes aperçus ces dernières années que les autres continents ont petit à petit commencé à souligner le fait que si des recherches, des actions de préservation étaient faites en Afrique en direction du patrimoine immatériel, elles aussi avaient un patrimoine immatériel précieux. Ce fut d'abord l'Asie qui mit l'accent sur ce point, puis l'Amérique latine et tout récemment, de plus en plus, l'Europe. Vous savez qu'à l'UNESCO, par Europe, nous entendons aussi l'Amérique du Nord, où la mémoire des peuples indigènes réside justement dans ce patrimoine immatériel. Aujourd'hui ce sont les Europes centrale et orientale qui, à leur tour insistent sur la valeur de ce domaine. C'est donc au cours de la dernière décennie que les Etats membres de l'UNESCO, du fait du bouleversement des structures de production économique, du changement brutal des modes de vie et des transformations sociales notamment dans les pays en développement, ont de plus en plus pris conscience que certaines manifestations immatérielles authentiques des cultures dans le monde étaient en voie de disparition. En fait ces patrimoines immatériels sont encore plus fragiles que les monuments et les sites dont vous savez, comme je l'ai dit tout à l'heure, que nous nous efforçons d'assurer la sauvegarde. Et je voudrais ici dire que dans la recherche des

.../...

moyens le Directeur général a demandé tout récemment à un groupe de délégués permanents de l'Organisation, surtout en leur qualité personnelle, de lui faire des propositions dans ce sens. Et c'est pour cela que j'ai souhaité qu'ils soient présents et peut-être l'un d'eux au cours de vos travaux prendra-t-il la parole. Il y a parmi eux, M. l'Ambassadeur Angremy, plus connu sous son nom de plume, Pierre-Jean Rémy, qui montre un très grand intérêt pour ces questions, l'Ambassadeur Messan du Niger, ici présent également, l'Ambassadeur Dan Haulica de Roumanie et l'Ambassadeur Park de Corée, qui est un peu à l'origine de cette initiative. En ce qui concerne le Secrétariat de l'UNESCO et pour préparer cette rencontre, nous avons confié l'année dernière à M. Serge Gruzinski, directeur de recherche au CNRS, une évaluation scientifique de toutes les activités menées par l'UNESCO dans le domaine du patrimoine culturel immatériel au cours de ces deux dernières décennies. Je voudrais profiter de cette occasion pour le remercier du travail qu'il a réalisé, un travail d'une grande rigueur, aujourd'hui base de la réflexion à laquelle vous allez vous adonner. Cette évaluation a été intégrée également à un examen technique et scientifique effectué par M. Jacques Brunet, ethnomusicologue et professeur de cinématographie à l'Université de Paris VII, portant sur les réalisations audio-visuelles de l'UNESCO sur les vingt dernières années. L'évaluation nous a révélé que cette période pouvait être considérée comme la première phase du programme où les actions menées par l'UNESCO ont privilégié avec succès plus particulièrement les activités relatives aux réflexions théoriques et méthodologiques et qu'il est temps pour l'UNESCO d'entrer dans la seconde phase du programme en entreprenant des activités opérationnelles. Nous avons l'impression qu'au cours de ces deux dernières décennies, l'UNESCO tout en consacrant un certain nombre de moyens au patrimoine immatériel, l'a fait de manière trop dispersée et que les ressources limitées de l'Organisation, jamais à la hauteur de nos ambitions, ont été, pour parler de manière triviale, saupoudrées dans des domaines trop variés et sans ordre de priorité. Nous avons touché aux langues, aux traditions orales, aux savoirs traditionnels, aux techniques, aux jeux, aux rites, aux musiques, danses, théâtres, quelquefois directement, quelquefois à travers certaines organisations non-gouvernementales et je serais injuste et grossier, si je ne citais parmi elles, le Conseil International de la Philosophie et des Sciences Humaines.

.../...

Qu'attendons-nous de vous ? Mlle Gobeil tout-à-l'heure brosera à grands traits le programme que nous envisageons pour le prochain biennium et que nous soumettrons à la Conférence générale.

Nous espérons de votre part un apport relativement aisé.

Des définitions du patrimoine immatériel existent, ont été données. Ne serait-il pas bon qu'au cours de ces deux jours vous vous mettiez d'accord, tout en tenant compte des différentes écoles qui peuvent exister, et auxquelles vous pouvez appartenir ou que vous avez créées, sur une définition, qui en étant flexible, permette d'amorcer une réflexion internationale sur les actions à mener ?

La deuxième chose, que nous attendons de vous serait non pas de procéder à un recensement de toutes les actions à entreprendre, mais de nous aider à identifier ce sur quoi l'UNESCO devrait se concentrer. Nous ne pouvons pas nous substituer aux instituts de recherche, nos moyens sont limités. Il nous faut donc choisir et que vous nous conseilliez les domaines d'action qui vous paraissent prioritaires et quelquefois urgents. Tel est le travail que nous vous demandons. Non pas un recensement, mais une sélection, en sachant bien qu'il y aura mille autres, dix mille, cent mille autres choses importantes mais que d'autres peuvent réaliser et qu'en revanche certaines actions ne pourront être réalisées que par l'UNESCO ou grâce au concours ou grâce au patronage de l'UNESCO. Il s'agit pour nous quelquefois d'apporter un appui mais bien plus souvent d'être catalyseur et mobilisateur.

En dernier lieu, j'attirerai votre attention sur le patrimoine physique connu comme l'un des fleurons de l'UNESCO, comme peut l'être également la lutte contre l'analphabétisme. Et bien je voudrais vous dire qu'en ce qui concerne toutes les grandes campagnes qui ont fait le renom de l'UNESCO, que ce soient les campagnes de sauvegarde de la Nubie, que ce soit celle de sauvegarde du temple de Borobudur et toutes celles qui ont suivi, la plus grande partie des ressources utilisées ont d'abord été fournies par l'Etat concerné. La solidarité n'a été qu'un complément, souvent d'autant plus important que

.../...

l'extérieur avait senti la volonté politique nationale. Ici également, il s'agit d'identifier des actions de sauvegarde qui seraient susceptibles de convaincre une opinion de non-spécialistes de nous apporter des ressources supplémentaires pour des campagnes de sauvegarde dans les domaines où vous êtes les spécialistes.

La fin de mon propos s'adresse à vos collègues qui ne sont pas dans la salle. Qu'ils veuillent bien me pardonner. Leur compétence est indiscutable. Mais il nous était impossible d'inviter tous les spécialistes. Qu'ils sachent que nous ne sommes qu'au début de notre dialogue et que nous serons conduits à faire appel à eux dans le processus de mise en oeuvre de nos actions à venir.

En terminant je voudrais remercier particulièrement, à travers les chercheurs de ce pays, les autorités japonaises qui ont été les premières à faire un geste, au titre de ces ressources extra-budgétaires et qui viennent de mettre à notre disposition USD 250.000, au titre de ce que nous appelons, encore une fois dans notre jargon, des fonds en dépôt. Une partie de ces 250.000 USD a servi à préparer cette réunion. Je dois dire que le gouvernement japonais manifeste un grand intérêt pour ce domaine d'action et examine actuellement la possibilité de faire des efforts encore plus grands pour les autres années. Nous souhaitons, tout en le remerciant, que son exemple soit suivi par d'autres pays. Au nom donc du Directeur général et de tous les participants ici réunis, je voudrais remercier et féliciter les autorités japonaises d'avoir pris cette initiative.

Mesdames et Messieurs, cette fois je vous le promets, c'est la fin de mon discours. Si c'était dans la tradition orale de mon pays, on dirait " Abuu Bia", ce qui dans beaucoup de formes de tradition orale est "J'ai dit". Je déclare ouverte la consultation internationale sur le patrimoine immatériel et je vous souhaite beaucoup de succès parce que nous avons intérêt à ce que ces travaux soient couronnés de succès. Je vous remercie.



ANNEXE VI

ORGANISATION DES NATIONS UNIES  
POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

**DISCOURS PRONONCE PAR M. GEORGES CONDOMINAS**

---

**Consultation internationale sur le programme de l'UNESCO :  
patrimoine immatériel - nouvelles perspectives**  
UNESCO Headquarters, 16-17 juin 1993

Monsieur le Sous-Directeur général,  
Madame le Directeur,  
Messieurs les Ambassadeurs et délégués,  
Mes chers collègues,

La consultation internationale d'aujourd'hui marque un tournant dans les préoccupations et les projets de l'UNESCO. En effet celles qui ont précédé (novembre 1984, janvier 1985 et octobre 1987) ont donné lieu à des débats techniques et méthodologiques de très haut niveau qui réunissaient les spécialistes sur des problèmes de définitions et de typologies, de classification dans la collecte et l'archivage. Un autre point qui marque cette différence c'est l'arrière plan que ces travaux supposaient, surtout en ce qui concerne les deux derniers points, c'est l'existence de moyens financiers assez importants. Ceux dont l'UNESCO dispose aujourd'hui sont considérablement réduits.

On pouvait déjà constater à l'époque les effets de la Seconde Guerre mondiale et des conflits et affrontements qui ont suivi sur les mouvements de populations. Certes on pouvait aussi relever des aspects positifs, comme les progrès indéniables des sciences et de la technologie sur la vie quotidienne, les loisirs et la vie ludique des peuples. Or, aujourd'hui une prise de conscience s'est imposée qui provoque un certain effroi chez beaucoup de nos

.../...

contemporains : l'exode rural s'est transformé en un flux migratoire vers les centres urbains créant des mégapoles où s'entassent des populations dont la densité ne pouvait être imaginée il y a seulement un demi-siècle. Non seulement exode rural interne dans les pays en développement mais immigration massive de populations variées vers les villes des pays industrialisés. Ceci a provoqué des brassages de cultures et des formes culturelles mixtes. Celles-ci certes doivent être étudiées mais la complexité de leur formation et celui du contexte sociologique exigent des moyens qui ne sont pas encore du ressort de l'UNESCO. Cependant je voudrais saluer ici le projet mexicain qui me paraît être un projet vraiment d'avenir et appuyé sur une étude préalable extrêmement solide. L'on observe de plus en plus que ce sont les éléments jeunes de ces populations qui émigrent, se coupent ainsi de leurs sources de savoir traditionnel et par voie de conséquence suppriment la transmission de celui-ci car il s'agit dans beaucoup de cas de traditions orales. Si, face au locuteur il n'y a pas de récepteur, la tradition est perdue. Et ceci est grave. Je voulais à présent citer Amadou Hampaté Ba, mais Monsieur le Sous-Directeur général m'a devancé. Toutefois vu le nombre d'asiatiques ici, et j'en suis, je rappellerai qu'il aimait à dire : *un vieillard qui meurt c'est une bibliothèque qui disparaît*. Je ferai ici deux remarques à propos de la parole d'Hampaté Ba et de l'usage qu'il fait du mot "bibliothèque". D'une part son utilisation dans le contexte des traditions orales souligne le caractère vivant de celles-ci, mais est également révélateur du complexe qui a existé pendant des décennies, sinon pendant des siècles, vis-à-vis de l'écrit. Complexe d'épouvantable supériorité de la part des cultures à tradition écrite pour celles qui n'en avaient pas, et complexe d'infériorité pour celles qui n'avaient que l'oralité. Or les choses ont changé et à juste titre, parce que si nous prenons la culture qui a le plus d'influence actuellement dans le monde à travers sa technologie, à travers les sciences, je veux parler de la culture des pays industrialisés et de l'Occident, cette culture repose sur deux oeuvres immenses qui sont toutes deux la transcription d'un savoir parlé, d'un savoir oral, il s'agit de *l'Iliade* et de *l'Odyssée* d'une part et de *la Bible* d'autre part. Ce sont des oeuvres orales retransmises par l'écrit. Or, même s'il y a modification du passage de l'oral à l'écrit, ces oeuvres, pièces fondatrices de la culture occidentale, sont des oeuvres de l'oralité et il m'apparaît très important de s'en souvenir.

.../...



Comme je le disais plus haut, l'évolution et le flux démographiques menacent de disparition les traditions orales qui ont elles-mêmes évolué et sont devenues autres. C'est pourquoi l'UNESCO s'est assignée maintenant comme objectif prioritaire la sauvegarde de ces trésors impalpables. Impalpables avec les mains, avec le "regard littéraire" mais qu'on réceptionne par l'ouïe. Je pense bien sûr tout d'abord aux traditions orales mais également au théâtre traditionnel dans lequel quelques éléments viennent de l'oralité. Prenez par exemple le barde laotien, le *mo lam*, il parle, il chante, il s'exprime oralement, mais il y a, sous-jacent, un lien avec l'écrit : car il existe dans la pagode qu'il a fréquentée un petit texte qui lui a fourni la trame de ce qu'il va développer dans son chant. Ce résumé qui sert à la transmission de l'épopée, n'a pourtant pas la magnificence du chant du *mo lam*. C'est cette richesse qu'il nous faut recueillir et transmettre. Parole et poésie représentent en elles-mêmes des richesses qu'il serait vain de vouloir évaluer : elles constituent le fondement même de notre humanité. Prenez n'importe quel Peuple dans la détresse, à la suite d'une guerre ou d'une épidémie, et que constatez-vous ? Vous constatez que ce peuple au bord de la mort résiste, surnage grâce à la poésie. La poésie est aussi indispensable à la vie que le pain ou le riz. J'y vois là un motif d'encouragement dans notre travail. Souvent, à des gens qui me demandaient "mais au fond, ce que vous faites, à quoi cela sert-il ?", il m'est arrivé de leur répondre "à rien". Je ne faisais qu'exprimer ainsi combien j'étais choqué de voir que certains ne sont pas capables de saisir l'impondérable ou plutôt le poids considérable de ce qui est indicible et qui est le propre de l'humanité.

J'ai parlé des trésors impalpables mais il y a aussi les aspects matériels de la culture immatérielle, par exemple le tissage. Si vous prenez le tissage des Mnong ou des Rhadés du centre Viet Nam, si vous prenez le tissage des populations andines, ou leur vannerie, d'un côté comme de l'autre, vous avez là des chefs-d'oeuvre qui valent n'importe quelle oeuvre d'un artiste contemporain. Or ces chefs-d'oeuvre sont en train de disparaître sous l'effet notamment de l'expansion vertigineuse des produits manufacturés circulant à très bas prix. Il y a donc là un devoir de sauvegarde pour ces oeuvres fabriquées dans des matériaux

.../...

périssables. Il arrive parfois que l'on trouve dans une case une pièce qui est en lambeaux et qui dans les deux, trois années suivantes disparaîtra complètement.

En ce qui concerne le deuxième point, la diminution des moyens, M. le Sous-Directeur général en a suffisamment parlé, je n'y reviendrai pas. J'insiste beaucoup cependant sur l'importance du label que l'UNESCO peut accorder à une entreprise. J'y vois là une source d'encouragement pour les producteurs et les acteurs des ces oeuvres.

Il ne s'agit pas pour nous de parfaire la formation universitaire de gens déjà spécialisés. Mais alors que nous manque-t-il ? Le nombre des spécialistes est très réduit à travers le monde et les oeuvres à collecter, ces oeuvres impalpables, évanescentes, sont considérablement nombreuses. Nous devons donc profiter de toutes les bonnes volontés, (qu'elles soient parfois intéressées, peu importe), de tous les gens que passionnent de telles recherches. J'en ai rencontré sur les terrains les plus variés. Le danger bien sûr c'est que parmi ces personnes qui par une chance énorme ont réussi à disposer d'un magnétophone ou d'une vidéo, certaines se mettent à prendre n'importe quoi, n'importe comment. Et ainsi enfoncent des portes ouvertes et passent à côté de l'essentiel. Ce qui est donc important, c'est non pas de former de nouveaux étudiants en ethnologie ou en folklore, qui, les pauvres, trouveront de moins en moins de situations professionnelles, mais d'aider ceux qui ont déjà une profession et qui se passionnent pour une telle recherche, de leur donner un cadre, de leur donner des aide-mémoires.

Et je crois que l'UNESCO, doit non plus saupoudrer comme autrefois, mais se concentrer sur certains domaines, contribuer à la mise en oeuvre de projets pilotes, dans lesquels, il y aurait en satellites, des petits centres de formation. A mon avis l'important est de former des gens qui se passionneront pour le travail, des gens qui sont par profession obligés de séjourner un certain nombre de mois, sinon d'années dans un même secteur et de les intéresser à ce qui se passe autour d'eux. On a connu à l'époque coloniale (mais cela reste vrai aujourd'hui) des gens qui venaient dans un endroit reculé et qui ne savaient pas qu'ils vivaient au milieu de trésors. D'autres au contraire qui s'en rendaient compte et ce sont leurs oeuvres qui apportent aux chercheurs professionnels des trésors considérables

.../...

même si ces derniers feignent de les mépriser, de les dédaigner. Il y a là des oeuvres d'un très haut niveau. Il s'agit donc de former ces personnes, de les guider, d'attirer leur attention sur des points importants, de leur enseigner les méthodes de base. C'est ainsi que nous avons pensé créer un manuel qui ne sera pas destiné aux universitaires, (mais qu'ils utiliseront quand même, je l'espère, lorsqu'ils iront sur le terrain). Ce manuel sera destiné aux instituteurs, aux prêtres ou moines des différentes religions, aux ingénieurs forestiers ou simplement aux éducateurs dans les centres urbains et dans les banlieues. Ce manuel les guidera, les maintiendra en éveil et, qui sait, leur permettra peut-être de collecter de considérables trésors.

Sur le premier point que j'ai évoqué, c'est-à-dire les débats théoriques et méthodologiques des scientifiques, on aura remarqué que le champ sémantique de notre domaine n'est pas aussi facilement saisissable que celui des monuments. Et ce champ sémantique a des limites floues, il est le propre de la culture immatérielle. Il y a des choses que l'on voudrait y faire entrer et qui ne le peuvent pas. Prenez le mot de "folklore" par exemple, il a été mis à la mode, mais en en déformant le contenu, par le tourisme international. La préoccupation de celui-ci était de satisfaire principalement les touristes occidentaux dans leur quête d'un exotisme, de pacotille trop souvent, hélas ! ; ou encore certaines formes de tourisms nationaux qui veulent meubler les loisirs de la population majoritaire. Les uns et les autres écrasent ainsi les cultures non écrites. Notre projet n'est pas un projet "ringard", pour employer le vocabulaire à la mode chez les étudiants. Nous ne suggérons pas de créer des réserves d'un nouveau genre. Mais il y a des trésors dans les cultures traditionnelles, des trésors techniques, des trésors de créations, d'assemblages originaux de données multiples, qui sont ignorés de nos cultures classiques. Ce sont ces trésors d'une grande fragilité que nous avons le devoir de sauvegarder. Il faut combattre les effets de tourisme que nous avons évoqués, mais aussi l'autoritarisme de certains gouvernements ou d'agents culturels qui donnent la priorité à toutes les formes de la culture occidentale et qui veulent faire rentrer à tout prix ces richesses, les naturaliser, les travestir dans des habits d'emprunt, dans des haillons de forme occidentale. Il devient donc

.../...

absolument urgent de recueillir ces données immatérielles. N'oublions pas qu'elles ont été sources d'inspiration pour de grands créateurs, comme par exemple Moussorgsky, Debussy, Bartok, Messiaen ou Kodaly ; emprunts puisés par les uns dans leur propre culture, les autres dans des cultures d'ailleurs. Ces emprunts proviennent non seulement de musiques savantes extrême-orientales ou indonésiennes, mais aussi populaires, amérindiennes, afro-américaines ou d'Asie centrale comme chez Dvorak, Milhaud, Gershwin ou Borodine. Dorénavant nos recherches pourront alimenter les créations d'autres chercheurs, ceux de notre génération et de celles qui suivront.

Ce qui est également très important c'est le rôle de la **diffusion**. Celle-ci fera prendre conscience aux acteurs et aux créateurs indigènes de la valeur de ce qu'ils font et de l'intérêt que suscitent à l'extérieur leurs oeuvres. La diffusion doit s'accompagner de la restitution. Ce que nous venons de recueillir, nous devons le rendre, le restituer sous sa forme la plus élaborée (composition, ouvrage, thèse, etc.), mais contenant le texte original de l'épopée, par exemple, qui a suscité cette oeuvre. Ainsi à la fois on sauve une création populaire immatérielle et on respecte le droit du créateur qui s'en est inspiré. Car trop souvent, à un niveau universitaire, des gens en retournant chez eux emportent des données-témoins mais ne les rendent pas. Ces comportements posent des problèmes éthiques que je vous demanderai d'examiner. La tâche que nous avons à accomplir est vraiment d'un niveau très élevé parce que quoi qu'en disent certains qui au mieux ignorent la valeur de la parole, la parole et la langue sont les faits humains essentiels de communication et à ce titre sont du ressort de l'UNESCO.



**PROJET DE MANUEL ETHNOGRAPHIQUE  
A L'INTENTION  
DES COLLECTEURS DE FAITS DE CULTURE IMMATERIELLE**

**Consultation internationale sur le programme de l'UNESCO :  
patrimoine immatériel - nouvelles perspectives  
Siège de l'UNESCO, 16-17 juin 1993**

Observation préliminaire

Il ne s'agira pas de produire un manuel de plus pour la formation de spécialistes dans un cadre universitaire.

Le manuel s'adressera en principe aux personnes s'intéressant à la culture (ou aux cultures) dans lesquelles leur profession (instituteurs ou éducateurs, prêtres ou moines de différentes religions, ingénieurs, etc.) ou leurs loisirs les ont conduits à résider un certain temps. Il devrait pouvoir servir d'aide-mémoire pour leurs enquêtes de terrain au personnel non-universitaire inscrit dans les centres de formation attachés ou non à un projet-pilote.

Nous apporterons quelques indications bibliographiques complémentaires pour ceux qui souhaiteraient se perfectionner par la suite en anthropologie et folklore.

Le manuel devra donc être pratique (par conséquent illustré), de formulation claire et simple ; il comportera un glossaire expliquant sans jargon inutile les termes techniques employés par nécessité.

1. Introduction

- 1.1 Définition du champ de l'étude : contenu de ce que l'on entend par "culture immatérielle"
- 1.2 Intérêt de cette recherche
- 1.3 Nécessité de recueillir les données dans leur contexte ethno-sociologique
- 1.4 Obligation de respecter la formulation d'autrui, éviter de la travestir sous les propres normes de l'enquêteur

.../...

## 2. L'équipement de l'enquêteur

- 2.1 L'écriture et le dessin
- 2.2 Instruments de mesure
- 2.3 L'appareil photographique
- 2.4 Le magnétophone
- 2.5 La vidéo.

Rappeler que l'appareil le plus sophistiqué (vidéo ou autres) ne dispense pas d'utiliser des méthodes plus rudimentaires : le dessin garde son utilité à côté de la photographie, la notation par écrit des mots reste nécessaire pour transcrire et interpréter les documents parlés ou chantés enregistrés au magnétophone.

Ce n'est pas parce qu'on a déjà décrit un objet ou enregistré une histoire à un endroit qu'on pourra se permettre de ne pas recommencer la même opération ailleurs. Insister sur l'importance scientifique des variantes.

Toute collecte doit être localisée et datée.

## 3. Le cadre et le contexte régional de l'enquête

- 3.1 Situation géographique et réseau de communications
- 3.2 L'environnement ethnique : autonymes et exonymes ; les frontières.

## 4. La langue et la communication verbale

Apprentissage préliminaire de l'Alphabet Phonétique International (API).

- 4.1 Liste du vocabulaire de base et exemples de phrases
- 4.2 Niveaux de langues (dont langue de cour s'il y a lieu)
- 4.3 Langage poétique
- 4.4 Langues secrètes ou d'amusement

.../...

- 4.5 Données sémantiques
  - 4.6 Multilinguisme
  - 4.7 Autres données ethnolinguistiques
5. Littérature(s)
- 5.1 Littératures orale et écrite
  - 5.2 Les genres littéraires (conception indigène)
  - 5.3 Les formes prosodiques
  - 5.4 Poésie et musique
6. Arts musicaux
- 6.1 Le chant
  - 6.2 Les instruments
  - 6.3 Les performances
  - 6.4 Influence des musiques extérieures
  - 6.5 Appréciations esthétiques indigènes
7. Techniques du corps et gestuelle
- 7.1 Dans la vie quotidienne
  - 7.2 Dans le domaines ludique et artistique
    - 7.2.1 Jeux d'enfants
    - 7.2.2 Entraînement sportif
    - 7.2.3 formation aux arts musicaux et chorégraphiques
  - 7.3 La beauté et la parure

8. La danse
  - 8.1 Les genres
  - 8.2 Conceptions esthétiques et appréciation des danses étrangères
  
9. Connaissance du milieu et relations à l'environnement : ethnosciences
  - 9.1 Ethnobiologie
  - 9.2 Ethnozoologie
  - 9.3 Ethnominéralogie
  - 9.4 Ethnoécologie
  
10. Relations à l'espace et au temps
  - 10.1 Types d'espace
    - 10.1.1 L'espace habité – cultivé – exploité
    - 10.1.2 L'espace mythique et ses traces dans l'espace géographique
    - 10.1.3 Connaissance du monde extérieur
  
  - 10.2 Les cycles temporels
    - 10.2.1 Les temps courts
    - 10.2.2 La journée : le jour et la nuit
    - 10.2.3 Le mois lunaire (ou solaire, ou accommodation des deux) et ses subdivisions
    - 10.2.4 L'année
    - 10.2.5 Autres cycles temporels

.../...



11. Technologie et esthétique – outils, artisanat, arts plastiques, art culinaire

- 11.1 Les techniques traditionnelles survivantes et les techniques disparues
- 11.2 Les spécialistes
- 11.3 Pour chaque objet ou instrument :
  - 11.3.1 Fabrication et évaluation marchande ou d'échange
  - 11.3.2 Utilisation
  - 11.3.3 Réparation
  - 11.3.4 Abandon
- 11.4 La notion de beauté et d'élégance
- 11.5 Objets et instruments étrangers adoptés et appréciation des techniques modernes

12. Organisation sociale

- 12.1 Les groupes sociaux
- 12.2 Parenté et voisinage
- 12.3 Pouvoir et hiérarchie
- 12.4 Relations économiques
  - 12.4.1 Formes des échanges
  - 12.4.2 Monnaie(s)
  - 12.4.3 Réseaux d'échanges et marchés
- 12.5 Relations interethniques
- 12.6 Le cadre administratif

.../...

### 13. Les Arts du spectacle

13.1 Les genres

13.2 Les lieux et les décors

13.3 Les acteurs

13.3.1 Acteurs professionnels : statut, salaires,...

13.4 Les occasions de réalisation

### 14. Systemes religieux

14.1 Développer l'espace mythique (cf. 10.1.2.) : sanctuaires et points religieux de l'espace

14.2 Pour chaque rituel :

14.2.1 où ? quand ? durée (ancienne et réelle)

14.2.2 qui ? pour qui ? par qui ? avec qui ?

14.2.3 Décors et instruments

14.3 catégories de rituels

14.3.1 Les étapes de la vie et les rites de passage

14.3.2 Pratiques médicales (et conceptions thérapeutiques)

14.3.3 Rites magiques et religieux

14.4 Les spécialistes

14.4.1 Catégories de guérisseurs

14.4.2 Chamanes

14.4.3 Prêtres et moines

14.4.4 Exécutants autres

.../...

14.5 Contacts et syncrétisme des systèmes de croyance

15. Éléments de muséographie

16. Biographies

Glossaire des termes techniques

Bibliographie

Table des cartes et des illustrations

Table des matières

Index



ORGANISATION DES NATIONS UNIES  
POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

**LE PATRIMOINE IMMATERIEL  
NOUVELLES PERSPECTIVES**

**CONSULTATION INTERNATIONALE SUR LE PROGRAMME DE L'UNESCO:  
PATRIMOINE IMMATERIEL - NOUVELLES PERSPECTIVES**

Siège de l'UNESCO, Paris

16-17 juin 1993

**I. INTRODUCTION**

De toutes les activités de l'UNESCO, l'action opérationnelle dans le domaine de la Sauvegarde du patrimoine culturel **telle que les campagnes de sauvegarde des temples de la Nubie et de Borobudur** est certainement celle qui a aujourd'hui le plus de retentissement auprès des media et du public et a donné de l'Organisation une image très favorable. Cependant, ce programme a été pendant longtemps limité à la "préservation et la mise en valeur du patrimoine tangible : monuments et sites naturels".

C'est depuis une vingtaine d'années, surtout cette dernière décennie, que les Etats membres de l'UNESCO ont petit à petit pris conscience du fait que certaines manifestations authentiques des cultures dans le monde sont en voie de disparition aussi bien par le bouleversement des structures de production économique que par le changement brutal des modes de vie et des transformations sociales notamment dans les pays en développement. De plus le développement des systèmes de communication tend à imposer un modèle de culture uniforme dans le monde entier. Certes, ce phénomène peut permettre la création d'une nouvelle forme de culture syncrétique. Mais elle peut aussi faire disparaître complètement les expressions culturelles d'origine. En fait ces patrimoines immatériels sont encore plus fragiles que les monuments et sites à cause de leur caractère intangible et parce que leur mode de sauvegarde dépend de la transmission verbale ou gestuelle.

Comparé au programme du patrimoine physique, ce programme a été lancé sur une moindre échelle.

.../...

## II. LES ACQUIS DES DECENNIES 1970 ET 1980 : DEFINITIONS ET TYPOLOGIES

Dans le cadre de ce programme les modalités et les principes de la préservation du patrimoine immatériel ont soulevé tout d'abord de multiples questions auxquelles l'Organisation a répondu en réunissant des comités d'experts, en ouvrant des débats théoriques et en développant des actions en de nombreux domaines.

Des définitions du patrimoine non-physique ou immatériel ont été proposées tandis que des typologies de plus en plus précises ont été élaborées.

La Recommandation sur "la sauvegarde de la culture traditionnelle et populaire" a été adoptée par la Conférence générale à sa 25e session en novembre 1989 en proposant la définition suivante :

"Le folklore (ou culture traditionnelle et populaire) est l'ensemble des créations basées sur la tradition d'une communauté culturelle, exprimées par un groupe d'individus et représentant les attentes de cette communauté dans la mesure où elles reflètent son identité culturelle et sociale ; ses normes et ses valeurs sont transmises oralement par imitation ou par d'autres moyens. Ces créations revêtent divers aspects : langue, littérature, musique, danse, jeux, mythologie, rituels, coutumes, artisanat, architecture et autres formes artistiques."

Les enquêtes auprès des Etats membres ont permis de recueillir des informations sur la situation des héritages culturels de certains Etats membres.

On peut considérer pour toutes ces raisons que cette première phase de réflexion est arrivée à son terme et qu'elle a porté ses fruits.

Parallèlement, les réalisations en matière de protection des langues, de sauvegarde des traditions orales et de diffusion des musiques traditionnelles ont produit des résultats encourageants qui illustrent la qualité et la vigueur de ces interventions.

Cependant, l'évaluation scientifique récemment effectuée sur les deux décennies de ce programme nous révèle que l'action de l'UNESCO était trop dispersée et que les ressources, limitées de l'Organisation étaient saupoudrées dans des actions disparates : langues, traditions orales, savoirs traditionnels, techniques, jeux, rites, musique, danse, théâtre etc., sans ordre de priorité. L'évaluation montre aussi que quelques tentatives de projets fédérateurs d'une ambition excessive tels que "compilation d'un inventaire mondial des patrimoines non-physiques" ou "Les Etapes de la vie" ont été cause des difficultés du démarrage de la deuxième phase : (Phase opérationnelle) du programme.

.../...

### III. UNE CONJONCTURE NOUVELLE

En outre, au cours de ces dernières années, des transformations politiques et culturelles ont profondément modifié les données mondiales.

Les bouleversements qu'ont connus de nombreux pays qui se réclamaient du communisme ainsi que l'émergence en de nombreux points du globe de recherches identitaires contraignent l'UNESCO à réaménager sa politique culturelle et à redimensionner son action.

Par ailleurs, l'émergence de nouvelles cultures populaires ne saurait être ignorée par l'Organisation.

Ces formes nouvelles présentent plusieurs traits majeurs :

- elles s'épanouissent dans les zones urbaines et, en particulier, dans les agglomérations des pays en développement qui concentrent une portion grandissante des populations aux dépens des campagnes.
- elles revêtent des formes hybrides et syncrétiques dans la mesure où elles sont le fruit de la rencontre d'expressions locales et traditionnelles avec la modernisation
- elles sont pour certaines liées à l'implantation dans les pays industrialisés de diasporas originaires des pays en développement
- elles évoluent sans cesse, sans pouvoir créer de racines durables, faute d'un espace propre : leur fragilité imposera, à long terme, des interventions multipliées.

Enfin, le rôle de l'UNESCO devrait être modifié pour devenir le catalyseur et le coordinateur des actions qui devraient être menées par ou dans les Etats membres, les ONGs et les Institutions spécialisées.

Cette conjoncture nouvelle ainsi que les résultats de l'évaluation du programme nous amène à définir de nouvelles perspectives ainsi qu'un nouveau mode d'intervention de l'UNESCO.

.../...

#### IV. NOUVELLES PERSPECTIVES

##### 1. champs d'action de l'UNESCO

Après une première phase principalement consacrée à la réflexion théorique, l'UNESCO se doit, dans sa phase opérationnelle, conformément à sa mission, de mener une politique pragmatique d'intervention systématique. Cette intervention passe avant tout par la définition d'un **ordre rigoureux de priorités**.

L'UNESCO se proposerait donc d'intervenir dans le cadre du programme du patrimoine immatériel dans des **domaines clairement circonscrits** en donnant à ses interventions un caractère exemplaire et en leur assurant une visibilité optimale.

**La musique, la danse, le théâtre, les traditions orales et les langues seraient donc dans un premier temps les domaines prioritaires** dans lesquels l'Organisation développerait ses interventions.

D'autres secteurs seraient envisagés plus tard comme seconde étape.

Au cours de cette première étape l'UNESCO limiterait son action aux **cultures de type rural et de la période dite préindustrielle** liées à un terroir particulier, remarquables par leur originalité et leur apport au patrimoine de l'humanité. Dans la deuxième étape l'UNESCO étendrait ses actions aux nouvelles cultures, évoquées ci-dessus (une conjoncture nouvelle, point III.), qui prolifèrent de plus en plus.

##### i) La sauvegarde des cultures traditionnelles

L'action de l'UNESCO privilégierait la **sauvegarde des cultures traditionnelles les plus menacées et les plus fragiles**.

Les cultures traditionnelles feraient donc l'objet d'interventions **d'urgence** et d'actions à **court et à moyen terme**.

##### ii) Le soutien apporté en faveur de la revitalisation et de la transmission des cultures traditionnelles

L'action et le soutien matériel de l'UNESCO se concentreraient donc davantage, à travers les autorités nationales des Etats membres, sur les populations, les groupes et les individus qui localement produisent ou reproduisent des formes culturelles afin de les revitaliser et de faciliter la transmission à la génération suivante.

.../...

Les actions en vue de promouvoir les activités permettant de revaloriser les héritages traditionnels telles que production de films sur des cultures traditionnelles ou organisation de foires et de festivals de folklore ainsi que leur transmission par l'organisation, par exemple, de cours de formation seraient privilégiées.

iii) Protection : Action normative

L'UNESCO, en collaboration avec les Etats membres, les acteurs et producteurs culturels et les créateurs menerait une réflexion sur la protection de leurs droits d'une part et d'autre part sur les modalités d'insertion des formes traditionnelles dans la culture mondiale. Les excès de la World Music, les exigences des sociétés de production et la curiosité grandissante pour les formes traditionnelles rendent particulièrement urgente cette réflexion.

iv) Diffusion

L'UNESCO mettrait l'accent sur la **diffusion** des expressions culturelles auprès du grand public de manière à susciter l'intérêt pour des cultures différentes et jusqu'à présent mal connues.

L'Organisation veillerait parallèlement à préserver la **vitalité** et la **créativité** de ces manifestations du patrimoine de l'humanité. C'est par la diffusion que les actions en faveur des formes populaires nouvelles mentionnées ci-dessus pourraient être entreprises.

## 2. Principes d'intervention de l'UNESCO

L'expérience accumulée au cours des deux dernières décennies ainsi que la nécessité de répondre aux urgences de l'heure incitent à mieux délimiter ce que devraient être les compétences respectives de l'UNESCO et de ses partenaires potentiels. Il est en effet indispensable d'accroître l'efficacité des actions menées et de leur assurer la plus large répercussion à moyen et à long termes.

i) Un nouveau partage des compétences

Si l'UNESCO continue d'attacher le plus haut prix à sa collaboration avec des institutions savantes, il semblerait souhaitable de réserver à ces organismes scientifiques la tâche de mener des recherches

.../...



théoriques et de terrain sur les cultures traditionnelles et, notamment, de mettre au point instruments de travail - études linguistiques, dictionnaires, lexiques, manuels, etc...- et banques de données.

Dans les pays industrialisés, ces institutions disposent de ressources en financement et en personnel qui leur permettent de remplir des missions hautement spécialisées et l'UNESCO serait disposée à leur apporter son soutien moral chaque fois que leur démarche pourrait contribuer à une meilleure connaissance du patrimoine immatériel.

L'UNESCO favoriserait par tous les moyens les échanges et la coopération scientifique entre les institutions de recherche des pays industrialisés et leurs homologues des pays en développement.

Sa **tâche majeure** en ce domaine consisterait à créer et à coordonner des réseaux de collaboration et d'échanges entre les Etats membres, les instituts de recherches et les fonds privés susceptibles d'être engagés dans ses interventions.

Le développement d'un **maillage** efficace sur le plan régional pour commencer et ensuite sur le plan international et la multiplication des **partenariats** devrait figurer au coeur des préoccupations des responsables de l'Organisation.

ii) Les critères de choix

L'UNESCO ciblerait ses interventions et interviendrait à la demande des Etats membres concernés sur le terrain de manière pragmatique et concrète. Elle suivrait trois critères principaux :

- a) **sauvegarde d'expressions en péril d'extinction ou en voie de disparition irréversible**
- b) **représentativité ou caractère exceptionnel**
- c) **qualité d'exécution de l'expression culturelle.**

L'Organisation interviendrait chaque fois que des formes culturelles sembleraient en voie de disparition, qu'elles s'effaceraient faute de transmission naturelle ou qu'elles subiraient les assauts de la modernisation.

Aux critères de sauvegarde et de représentativité, l'UNESCO en ajouterait un troisième qui la distinguerait des actions développées par d'autres institutions. Elle s'attacherait à privilégier les artistes, les troupes, les oeuvres ou les manifestations culturelles les plus remarquables et les plus à même d'éveiller l'intérêt de nos contemporains.

.../...

**Critère d'urgence et critère d'excellence** guideraient les choix de l'UNESCO.

3. Modalités d'application

Les champs d'action et principes d'intervention guideraient l'Organisation qui concentrerait dorénavant ses efforts sur des projets pilotes dans les domaines suivants à l'aide de fonds extrabudgétaires :

i) Sauvegarde

a) Repérages

- (1) L'Organisation organiserait des groupes de travail sur le plan régional pour cibler ses interventions et mettrait en place le réseau des institutions (Etats membres, instituts de recherche nationaux et internationaux, fonds privés, mécénat, sociétés de production, etc.) qui prendraient en charge le collectage, l'analyse et l'archivage.
- (2) Les groupes de travail constitueraient une équipe composée de techniciens de l'enregistrement et de spécialistes issus de l'institution de recherche choisie pour collaborer à l'action de sauvegarde.
- (3) A travers les autorités des pays, spécialistes, techniciens et représentants de l'UNESCO prendraient contact sur place avec les acteurs culturels et établiraient de concert avec eux les modalités (enregistrement sonore et/ou audiovisuel), le domaine et l'ampleur de leur intervention (musique, théâtre, danse, traditions orales et langues).

b) Enregistrements, analyse et archivage sur la base des réseaux régionaux des institutions établies :

- (1) Adaptation du manuel de collecte au terrain régional.
- (2) Stages de formation pour l'enregistrement des héritages traditionnels de façon à s'assurer qu'ils puissent se charger petit à petit d'enregistrer leur propre héritage.
- (3) Octroi de bourses d'études aux futurs spécialistes qui se chargeraient de l'enregistrement de l'analyse et de l'archivage des cultures traditionnelles.

.../...

- (4) L'équipe constituée pour le repérage (point i) a) après avoir effectué les enregistrements sur le terrain :
- Procèderait à la transcription et à l'analyse de ces enregistrements et
  - Les classerait et les archiverait.
- (5) Les enregistrements réalisés seraient archivés en priorité par les institutions des Etats membres et les institutions de recherche qui auraient pris part à l'intervention de sauvegarde. Des copies seraient remises aux acteurs culturels audiovisuels.

ii) Revitalisation et transmission des cultures traditionnelles et populaires

Sur le plan local, l'action de l'UNESCO devrait fournir aux expressions considérées les moyens de se reproduire et de se renouveler dans les meilleures conditions.

Evitant tout interventionnisme ou paternalisme et à la demande des Etats membres, l'Organisation s'attacherait à faire en sorte que les producteurs des cultures traditionnelles prennent eux-mêmes en charge la conservation de leur patrimoine et assurent de manière autonome son évolution et sa transmission.

- a) L'UNESCO organiserait des stages et des cours de formation pour promouvoir la transmission des cultures traditionnelles aux futures générations.
- b) L'UNESCO veillerait à ce qu'acteurs et producteurs culturels - musiciens, compositeurs, danseurs, conteurs, etc. -s'insèrent dynamiquement dans l'économie et la culture nationales selon des modalités susceptibles de préserver leur créativité. Elle conseillerait les intéressés à travers les autorités des Etats membres. Elle les aiderait à préserver le patrimoine traditionnel d'une commercialisation sauvage ou d'une exploitation touristique excessive qui détourneraient ces expressions de leurs finalités initiales.

Dans ce but elle mettrait à la disposition des intéressés au moins deux spécialistes (économie du tourisme, communication, protection des droits) formés à ce type d'action qui conseilleraient les autorités locales pour la mise en place d'une infrastructure permettant de revaloriser et transmettre les cultures traditionnelles. L'Organisation aiderait aussi les Etats membres à la création de Centres ou Ecoles de musique et danse traditionnelles, création de classes de musique et danse traditionnelles dans les établissements scolaires.

.../...

- c) Il est évident que la diffusion mondiale et la valorisation de leurs créations par l'intermédiaire de l'UNESCO constitueraient un des premiers modes d'insertion de ces populations. Avec le soutien des états intéressés, l'UNESCO encouragerait l'exploitation radiophonique et télévisuelle des formes d'expression traditionnelles et populaires, comme par exemple les représentations du théâtre d'ombres balinaises. L'organisation des festivals de spectacles traditionnels serait aussi encouragée dans cette perspective.

iii) Actions normatives : protections

L'UNESCO continuerait à encourager les Etats membres à mettre en oeuvre la "Recommandation sur la sauvegarde de la culture traditionnelle et populaire". En outre, l'Organisation veillerait à ce que les intérêts légitimes des acteurs et porteurs des cultures traditionnelles et populaires soient protégés en poursuivant les travaux entrepris en collaboration avec l'OMPI dans le domaine de la protection de la propriété intellectuelle.

iv) La diffusion

L'UNESCO encouragerait par tous les moyens (publication de livres et production audiovisuelle) la diffusion des expressions culturelles qui auraient retenu son attention, chaque fois que leur nature et leur qualité se prêteraient à cette exploitation.

L'UNESCO s'emploierait donc à mettre à la disposition du plus large public les musiques, les images et les textes dont elle aurait décidé la publication.

Outre sa collection de **Musiques Traditionnelles du Monde**, l'Organisation développerait la nouvelle collection de vidéo **Chefs d'oeuvres des arts du spectacle du monde** ainsi que la collection vidéo sur **les cultures des minorités**. Les ouvrages sur les langues et les traditions orales seraient publiés en collaboration avec des institutions spécialisées.

Cette activité majeure - diffusion et distribution - contribuerait à mettre en circulation au sein de la culture mondiale des formes anciennes ou inédites qui permettrait par leur présence à enrichir les échanges et les créations sur la Terre entière.

Cette action de divulgation et de sensibilisation - et donc de valorisation internationale - constituerait aussi l'une des meilleures défenses et des meilleures sauvegardes que l'on puisse offrir à des cultures fragilisées par la modernisation ou la marginalisation.